60e ANNEE. — N° 140

DIMANCHE 28 NOVEMBRE 1920

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

1720-1920 ! L'histoire est un éternel recommencement. — L'Entente et la Grèce. — Un discours de Lord Derby. — Le relèvement du pays dépend du succès de l'emprunt.

L'histoire est un éternel recommencement.

A ceux qui s'inquiètent à l'excès de la crise économique actuelle, nous recommandons la lecture du filet suivant publié par Henri d'Améras dans les *Débats* :

Lisez Saint-Simon, Barbier, Marais, le chansonnier historique du dix-huitième siècle, et le journal de ce vieil expéditionnaire, le père Buvat, que Dumas fit entrer dans son roman, *le Chevalier d'Harmental*. Lisez tout simplement *le Bossu*, de Paul Féval, et vous verrez combien le présent se rapproche du passé et à quel point elles se ressemblent, les années 1720 et 1920.

Le régent règne. Les essais de Law, après les désastreuses guerres de Louis XIV, ont ruiné la moitié du pays et enrichi scandaleusement l'autre moitié.

Les actions de la Banque de cet aventureux financier représentèrent en 1719 quatre-vingts fois l'argent qui pouvait circuler dans tout le royaume. D'après un arrêt du 13 octobre 1720, on a fabriqué pour près de 2 milliards 700 millions de billets. Il en reste 2 milliards environ. A cette date trois louis d'or de vingt livres valent 1.000 livres en papier.

Il existe à Paris, et surtout en province, une assez grande quantité de monnaie métallique, mais on l'accapare et elle se cache.

Il est interdit d'en garder chez soi au delà d'une certaine somme, et, de temps en temps, on fait des perquisitions fructueuses. Chez un certain Tarquini, caissier de la Banque, on trouve 77.000 louis d'or, d'une valeur réelle de 90 livres chacun, ce qui représente 7 millions 800.000 livres.

Pour que ce métal ne sorte pas du royaume, défense de voyager sans passeport ou sans permission expresse du roi. On fouille les voyageurs, mais les malins ne se laissent pas prendre. Ainsi, pendant ce mois de novembre, le sieur Lory de Vernesobre, un des directeurs de la Banque, file en Hollande en emportant quatre millions en or et autant en pierreries.

La vie est devenue beaucoup plus coûteuse. « Tout ici, écrivait, en 1719, Madame (mère du régent), est d'un prix excessif : depuis un an, la valeur des objets de tout genre, meubles, comestibles, vêtements, a doublé. » Les Parisiens se plaignent, en 1720, du renchérissement du café, du sucre, du thé et du « chocolate ».

De réduction en réduction, les rentiers, surtout les petits rentiers, plus désarmés, moins capables de se défendre, sont ruinés. Quelques-uns, qui ne veulent pas mendier, se tuent. On signale, sans y attacher grande importance, des suicides collectifs, des suicides de famille.

Mais le luxe ne diminue pas. « Tout le monde crie et se plaint, écrivait l'avocat Barbier ; cependant, je n'ai jamais vu un spectacle plus rempli et plus superbe qu'hier, mercredi, 21 novembre (1720), à l'Opéra. »

Si beaucoup d'honnêtes gens, trop peu débrouillards, trop embarrassés de scrupules, ont perdu tout ou partie de leur fortune, les roublards, les malins, ceux qui savent profiter de la misère presque générale, les exploiteurs de l'Etat, les accapareurs — comme le duc de la Force et bien d'autres — ont réalisé des gains énormes.

Les nouveaux riches abondent, tels ce laquais qui, la première fois qu'il eut son carrosse à lui, se trompa et monta derrière.

Et il y a un tel besoin de gagner, un tel besoin de spéculer, qu'un mourant à qui le prêtre qui l'assiste à ses derniers moments dit pour l'encourager : « Dieu tiendra compte de vos bonnes actions », soulève vivement la tête et demande : « A combien sont-elles ? »

Ne croirait-on pas que ces lignes s'appliquent aux événements actuels !...

Espérons que la résurrection du pays sera aujourd'hui aussi rapide qu'elle le fut il y a deux cents ans !

⁂

Constantin reste l'homme du jour. Les journaux ne nous parlent plus que de la Grèce, de sa trahison envers le grand homme d'Etat qui allait faire de son pays la grande nation balkanique, et de son amour immodéré pour l'assassin de nos marins.

Tino retournera-t-il à Athènes ? C'est fort probable, car une fois de plus l'accord paraît faire défaut entre les cabinets de Londres, de Paris et de Rome pour imposer un veto énergique. Pourtant, ce retour compromettra inévitablement, en Orient, la paix dont l'Europe aurait tant besoin pour son redressement.

Au moment où le chômage augmente d'une façon générale, où les difficultés financières sont de plus en plus aiguës, « personne, écrit le *Temps*, ne peut tolérer que des contrées pleines de ressources, comme l'Asie-Mineure et la région des Détroits restent livrées indéfiniment aux hasards d'une lutte entre les Turcs partagés entre deux gouvernements et les Grecs divisés en deux clans. Il faut en finir. Il faut que ces populations consomment et produisent, qu'elles redeviennent pour l'Europe des clients régulièrement servis, des fournisseurs rassurés, des débiteurs solvables. »

C'est la logique même. Mais cette solution n'est possible que par une action commune et énergique de l'Entente.

M. Georges Leygues sera-t-il assez heureux pour déterminer l'Angleterre et l'Italie à suivre la France dans sa légitime protestation ?

C'est ce qu'un avenir très prochain nous apprendra.

⁂

Lord Derby, l'ambassadeur britannique en France, qui vient de rentrer en Angleterre, a prononcé, dans une réunion organisée par la Ligue britannique d'assistance aux régions dévastées de la France, un discours qui ira au cœur de nos compatriotes.

Ayant remercié le peuple français « pour sa bonté et sa courtoisie inestimables », lord Derby veut répondre à l'accueil qu'il reçut chez nous en renforçant les liens qui unissent les deux pays. C'est pourquoi il voudrait plus que de l'amitié, plus qu'une entente parfaite, il souhaite une « alliance » qui garantira la paix du monde.

Parlant des obligations des vaincus, lord Derby a déclaré que « la dette allemande ne doit pas être réduite d'un penny ».

Il faut remercier chaleureusement l'ancien ambassadeur d'avoir affirmé à ses compatriotes que l'ordre mondial exigeait l'accord absolu entre les deux pays et d'avoir proclamé que les agresseurs devraient réparer leurs crimes.

Aussi bien, si la campagne de lord Derby nous remplit de joie, on comprend aussi, chez nos voisins, que la politique préconisée serait le meilleur moyen de garantir la sécurité de l'empire britannique.

« L'avantage d'une alliance sur une entente, écrit le *Morning Post*, est — comment dirons-nous ? — l'avantage d'un mariage sur une liaison. Elle donne des droits conjugaux aux deux parties ; elle implique un accord sur toutes les questions communes à elles deux ».

Le jour où Lloyd George parlera comme le *Morning Post* la paix européenne sera définitivement assurée.

⁂

Trois jours seulement nous séparent de la clôture de l'Emprunt.

Tout a été dit pour engager les privilégiés qui ont des disponibilités à les confier à l'Etat. S'il est encore des français qui hésitent parce qu'ils « n'ont pas confiance », plaignons-les : ils sont eux-mêmes les ennemis les plus déterminés de leur patrimoine.

Qui donc pourrait croire qu'il sauverait sa fortune personnelle si le crédit de la France était réduit à néant ? Le jour où notre pays ne tiendrait pas les engagements qu'il a pris, tout sombrerait autour de nous.

Peut-être existe-il une catégorie de gens qui se croient particulièrement habiles en plaçant leur avoir en terres ou en immeubles. Que vaudraient ces immeubles le jour où les trois quarts des français seraient ruinés par la faillite du pays ? Leurs propriétaires se figurent-ils qu'ils jouiraient en paix de leurs biens ? Quelle erreur. La catastrophe de la France serait suivie d'une révolution inévitable et, comme en Russie, tous ceux qui possèdent, même ceux qui ne doivent leur aisance actuelle qu'à une vie de labeur, seraient dépouillés et ruinés.

Au contraire, le relèvement du pays, garantit l'avoir de chacun.

Ce relèvement dépend de nous. Il sera rapide si nous confions nos disponibilités à l'Etat. Et, dans ce cas, nous faisons tout simplement une belle opération. Nous plaçons notre argent à un taux très élevé et nous savons que notre capital est garanti par toutes les richesses nationales. Est-il un crédit supérieur ?...

L'opération heureuse ne se bornera pas, sans doute, à un revenu avantageux, il faut prévoir l'augmentation du capital. En 1870, après la *défaite*, la France émit un emprunt 5 0/0 à 82 fr. 50. En 1874, ces titres dépassaient 100 fr. ; en 1881, ils atteignaient 121 fr. C'est-à-dire que les prêteurs de 1870 avaient augmenté leur capital de moitié. Peut-on espérer moins de la France *victorieuse* ? Ce serait contraire à tout bon sens !

Que les privilégiés se hâtent donc. Le succès de l'emprunt doit être grand, car plus la France disposera de sommes importantes, plus la renaissance du pays sera rapide et éclatante.

Mais surtout que tout le monde fasse son devoir, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Comme l'écrit l'*Œuvre* : « l'étranger a les yeux sur nous. Une fois de plus l'ennemi nous guette. Une fois de plus répondons-leur d'éclatante façon en souscrivant. Il faut qu'au-delà du Rhin, de la Manche et de l'Atlantique on soit une fois de plus obligé de reconnaître que dans les bas de laine des Français il y a toujours de l'argent..... pour la France ! »

A. C.

INFORMATIONS

M. Georges Leygues à Londres

M. Georges Leygues est arrivé à Londres. Il a été reçu à la descente du train par MM. Lloyd George, Cambon, ambassadeur de France, et lord Derby.

MM. Georges Leygues et Lloyd George se sont entretenus quelques instants. La rencontre des deux hommes d'Etat fut des plus cordiales.

La conversation qui eut lieu par l'intermédiaire d'un interprète, fut animée.

En Irlande

A Dublin, le nombre des morts résultant des fusillades de la fin de la semaine passée est de quarante, et celui des blessés s'élève à cent quatre-vingts.

De différentes parties de l'Irlande, on annonce que la police a été victime de nombreuses attaques.

Le chef des sinn-feiners, M. Killenaule, comte de Tipperary, a été tué. Les autorités ont commencé à procéder à une grande battue des sinn-feiners dans toute l'Irlande. Elles ont opéré des descentes dans de nombreuses maisons, ainsi que dans les bureaux et administrations publiques.

On a arrêté des sinn-feiners.

Un contre-torpilleur est parti pour Dublin, chercher les corps des officiers assassinés, dont les obsèques publiques auront lieu à Londres.

La France et la Russie

On déclare que les paroles prononcées au Palais-Bourbon, par M. Georges Leygues, devant la commission des affaires extérieures, n'impliquent aucun changement dans la politique que le gouvernement français suit à l'égard de la Russie soviétique.

Le commerce que des particuliers voudraient faire avec la Russie soviétique a été autorisé depuis longtemps par le conseil suprême des Alliés, qui envisageait alors la possibilité de commercer avec les coopératives russes. Ce n'est donc pas aujourd'hui, remarque-t-on, qu'il y a lieu de se demander si des particuliers sont libres d'entreprendre des affaires en Russie et si le blocus de la Russie existe toujours.

Pour la Grèce, le président du conseil a dit que devant l'échec de M. Venizelos et l'arrivée au pouvoir de personnalités hostiles à l'Entente, dont l'intention était de ramener sur le trône l'ex-roi Constantin, il entendait réserver expressément la liberté d'action de la France. Il a rappelé opportunément que le traité de Sèvres avec la Turquie n'était pas encore ratifié, et que la Grèce ne devrait pas s'étonner de voir l'attitude de la France se modifier à son égard. La France s'est fait une règle de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des peuples, elle ne peut oublier cependant les auteurs responsables du massacre de nos marins en décembre 1916.

Les négociations russo-polonaises sont encore suspendues

Les négociations de paix russo-polonaises qui se tiennent à Riga viennent d'être suspendues par les Soviets. Pour expliquer leur attitude, les délégués du gouvernement des Soviets prétendent que les troupes polonaises du Pripet n'ont pas été ramenées sur la ligne de démarcation de la frontière polonaise, ainsi que cela avait été fixé par les préliminaires de paix.

M. Venizelos en France

M. Venizelos, avec une nombreuse suite, est arrivé à Nice, par train spécial. Il a été salué, à la gare, par le secrétaire général du département et le chef de cabinet du préfet.

Sur le quai de la gare, les représentants du maire et les autorités locales, ainsi que de nombreux membres de la colonie grecque, ont salué M. Venizelos.

Un public nombreux a applaudi en criant : Vive Venizelos !

Recevant les représentants de la presse, M. Venizelos a déclaré :

« Je suis heureux de venir me reposer quelque temps à Nice. Ne me posez pas d'autres questions pour ne pas m'embarrasser. Lorsque je pourrai enfin parler, je serai heureux de faire des déclarations. Il ne faut pas être trop sévère pour un peuple qui, deux ans après la démobilisation, a continué à être mobilisé. »

La mobilisation générale des femmes en Russie

Une dépêche d'Helsingfors annonce que le gouvernement des soviets vient d'ordonner la mobilisation des femmes pour la confection de linge de corps destiné aux soldats.

On crée une organisation d'une importance considérable pour effectuer cette mobilisation.

La prorogation des loyers

Le délai de prorogation établi par la loi du 9 mars 1918 a-t-il pour point de départ la date de l'expiration du bail, comme l'avait décidé la chambre civile de la Cour de cassation, ou bien la date de cessation des hostilités, c'est-à-dire le 24 octobre 1919, ainsi qu'en avait décidé la commission arbitrale du 9e arrondissement, résistant à la décision de la chambre civile.

La cour de cassation, toutes chambres réunies, a fixé aujourd'hui définitivement la jurisprudence sur ce point. Elle a décidé que la prorogation part de l'expiration du bail.

Pour une répression plus énergique de la spéculation

La commission des spéculations a entendu M. Lhopiteau, garde des sceaux, sur les conditions dans lesquelles est assurée la répression de la spéculation. Le président de la commission a notamment appelé l'attention du ministère sur l'indulgence qui a présidé à plusieurs jugements dans des affaires de spéculation sur le fret. D'autre part, M. Eugène Lefèvre a exprimé l'étonnement ressenti par la commission devant la lenteur des procédures d'instruction actuellement engagées.

Le garde des sceaux a indiqué que les retards constatés par la commission ont leur cause dans l'insuffisance du nombre des magistrats et la pénurie des experts, état de chose auquel il a tout récemment remédié par des dispositions nouvelles et il a remercié la commission de l'aide efficace que ses efforts lui ont apportée pour stimuler le zèle de ses parquets et tribunaux.

La commission a ensuite entendu M. François Marsal, ministre des finances, au sujet de divers cas de spéculation ressortissant à son département, le ministre a communiqué à la commission l'état des condamnations prononcées en vertu des lois fiscales et lui a fait connaître, d'autre part, qu'il avait transmis à son collègue de la justice un certain nombre de dossiers concernant des cas d'exportation d'argent à l'étranger. M. Léon Archimbaud a été chargé d'un rapport général sur les travaux de la commission.

Le mont Blanc n'a plus 4.810 mètres de hauteur

Un singulier accident de montagne s'est produit jeudi, au sommet du mont Blanc. La pyramide terminale a croulé en une avalanche formidable sur le glacier de la Breuva.

Le mont Blanc n'a donc plus la hauteur de 4.810 mètres indiquée par les géographes.

Tirages financiers

Ville de Paris 1904

Le numéro 173.370 gagne 100.000 fr.

Les numéros 75.418 et 329.385 gagnent chacun 10.000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

77.580	96.904	125.973	169.570
170.778	248.041	280.908	332.831
338.233	385.146.		

Chambre des Députés

Séance du 24 novembre 1920

La Chambre continue la discussion du projet relatif à la reprise des relations avec le Vatican.

M. Guibal dit que l'attitude du pape pendant la guerre ne fut peut-être pas ce qu'elle aurait dû être, mais le pape, ajoute-t-il, n'était-il pas exclu par un pacte international entre les Alliés de toute participation à la conduite de la guerre et aux négociations de paix. M. Guibal conclut en demandant le vote du projet.

M. Varenne combat le rétablissement des relations avec le Vatican. Pendant la guerre, la politique pontificale n'a été défendue par personne à la tribune du Parlement. La papauté n'a pas rendu de services à la France pendant la guerre, elle n'en rendra pas, dit-il, pendant la paix. Le but que poursuit le Vatican, c'est la révision de la loi de séparation, des lois laïques.

M. l'abbé Lemire déclare que la loi de séparation doit être revisée, car cette loi peut donner au clergé un statut légal.

M. Varenne affirme qu'on veut revenir au Concordat et procéder à une modification de nos lois laïques. La loi de séparation a failli être acceptée par le Vatican, encore cette année, au cours de négociations entre le chargé d'affaires de France à Rome et le Vatican.

M. Noblemaire affirme que le Vatican avait accepté que la législation laïque de la République ne serait pas remise en question.

M. Varenne s'étonne que ces négociations n'aient pas abouti et il affirme que la reprise des relations avec le Vatican s'accompagne de toute une politique contre les institutions républicaines.

M. Daudet crie : « Elle est belle, elle est propre, votre République. La politique des fondateurs de la République était une politique boche. »

De violentes protestations se font entendre. Le Président rappelle à l'ordre M. Daudet.

M. Varenne, reprenant la parole, conclut en demandant s'il est possible au Gouvernement de prendre l'engagement que pendant toute la législature il ne sera pas touché aux lois de la République.

M. Colrat, rapporteur du projet, fait un historique de la question des négociations qui ont eu lieu entre la France et Rome. Il conclut à l'adoption du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Séance du 25 novembre 1920

La Chambre reprend la discussion des interpellations au sujet de l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. Artaud demande qu'on rende possible et praticable cette loi : d'autres orateurs critiquent la loi.

Le ministre des finances répond aux interpellateurs.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance, puis la Chambre décide de discuter jeudi les interpellations sur les blés.

Sénat

Séance du 24 novembre 1920

L'ordre du jour appelle la discussion sur les différents projets ou propositions de loi relatifs à la procédure des référés. Le rapporteur, M. Guillaume Poulle, dit que le projet en particulier crée le référé en matière commerciale ; c'est une innovation importante. La procédure du référé est très rapide, exempte de tout formalisme ; les décisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne préjudicient pas au fond ; les mesures prises ne pourront être commandées que par l'urgence. Cette procédure rend de grands services et désencombre les rôles très chargés. S'il y a des affaires urgentes, ce sont, en particulier, des affaires devant les tribunaux de commerce. Il est donc légitime d'y admettre la procédure des référés.

Le projet de loi sur les référés est voté. Mais le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Le Sénat vote le projet ayant pour objet de proroger jusqu'au 1er janvier le délai dans lequel les demandes d'indemnités pour dommages de guerre doivent être déposées.

CHRONIQUE LOCALE

VERS LA BAISSE

Eh ! oui : parlons encore de la baisse. Tout le monde en parle, parce que tout le monde la désire. Les commerçants aussi. Ceux-ci, peut-être plus que le public. Car le public s'était fait le raisonnement : « C'est cher ! eh bien, je n'achète pas ».

Or le public n'achetant pas, c'est le commerçant qui ne vend pas. Et les commerçants reconnaîtront que nous avons raison, lorsque nous dirons que la journée est bien longue pour eux, quand, du matin au soir, derrière le comptoir ou devant la porte du magasin, ils attendent le client qui ne vient pas. Autant vaut aller à la vigne !

Mais la baisse arrive : à grands pas encore. Le commerçant qui a stocké la voit arriver avec peine. Celui qui n'a pas stocké reste indifférent. Il achètera, lui aussi, au prix du jour, du jour de baisse...

S'il en est qui boivent un bouillon pour avoir stocké, tant pis. Car il est certain que de trop nombreux commerçants ayant accumulé des marchandises déclaraient aux clients : « Nous n'avons rien : nous attendons ».

Ils n'attendaient pas de marchandises : ils attendaient une hausse nouvelle.

Ceci dit, en général : il n'y a rien de particulier pour Cahors, pour le Lot.

Mais qui pâtira de cette baisse ? Les commerçants, sans doute, ceux qui ont stocké dans l'espoir de faire fortune en 2 ou 3 ans.

L'agio n'a qu'un temps. Mais les ouvriers, les employés pâtissent aussi de la baisse. Il y a des maisons qui ne prévoyaient pas que la baisse arrivât aussi vite. Elles ont été surprises. Du coup, elles ont fermé leurs portes. Elles ne veulent pas supporter le « coup ».

Notre confrère parisien « l'Intransigeant » leur donne pourtant un bon conseil.

Ces commerçants qui ont gagné gros pendant la guerre, n'ont qu'à prendre la décision suivante : « Faire la péréquation entre les bénéfices réalisés il y a 2 ou 3 ans et la perte qu'on leur propose de subir cette année ; liquider à perte leurs stocks actuels, faire revenir ainsi la clientèle ; opérer d'importantes rentrées de numéraire, et remarcher dès lors aux nouveaux prix, qui sont de bons prix. »

C'est le seul et bon conseil qu'on puisse donner dans l'intérêt du commerçant et du client. Après tout, il faudra bien en arriver là.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Charazac Bernard : soldat très courageux. Mortellement blessé à son poste de combat, le 31 mai 1915, près d'Arras. Une blessure et une citation antérieures. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Chapelle Augustin-Marie : très bon et brave soldat. Mortellement blessé, le 3 avril 1918, en défendant le village d'Hangard contre une violente attaque ennemie. Une citation antérieure. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Cravignac Jean : très brave soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 21 février 1915, en s'élançant à l'attaque des tranchées ennemies, au nord de Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Doublein Charles-Louis : très bon caporal, d'un courage remarquable. A été tué en se portant bravement à l'assaut des lignes ennemies, le 21 janvier 1915, à Mesnil-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Prix de vertu

L'Académie Française, sous la présidence de M. Poincaré, a tenu jeudi sa séance annuelle pour la distribution des prix de vertu.

Un prix de 25.000 francs (dotation Cognacq-Say), pour familles nombreuses a été attribué aux époux Lamothe, de Belmont (Lot), qui ont 9 enfants.

NOTRE SILENCE

On nous reproche notre silence à propos d'un incident provoqué par les actes..., que nous ne qualifierons pas, d'un ancien fonctionnaire.

Personne ne croit sérieusement que notre silence « ait été acheté » !... Notre indépendance est assez connue pour que nous ne nous arrêtions pas à cette plaisante accusation.

Mais une information de cette nature, atteindrait par ricochet les deux parties dont l'une au moins est digne du plus vif intérêt. Cette dernière n'a rien à gagner à ce qu'on fasse du bruit en la circonstance. Elle seule est juge de la publicité à donner à l'incident et elle penserait comme nous, puisque la plainte déposée aurait été retirée sous la condition d'un versement de mille francs au bureau de bienfaisance.

0,06 centimes

Un agent de police nous remet un pli. Nous ouvrons le pli, — non l'agent.

Nous lisons le pli. C'est « une note très importante » que la direction des Retraites ouvrières et paysannes, nous adresse personnellement.

Nous lisons : « L'examen de votre compte d'assurance m'a permis de constater que vous avez effectué à ce jour *tous les versements réglementaires* ».

Ici, un renvoi ; ce renvoi est le suivant : « Sauf versement de 1911-12, manque 0 fr. 06 ».

Dans ce pli, on nous fait part que, de ce fait, nous allons subir « une déchéance éventuelle à nos droits avec allocation et bonification de l'Etat. ».

Eh bien, nous subirons tout et autre chose encore. Ça ne nous rendra pas plus pauvre !

Au contraire : en bon citoyen, nous devons nous incliner devant l'honnêteté, la scrupuleuse sollicitude de l'Administration, — avec un grand A.

Elle avise, le 23 novembre 1920, un assuré des retraites ouvrières qu'il manque à son compte un versement de 6 centimes dans l'année 1911 12.

Neuf ans déjà, dix ans bientôt : comme c'est vieux, et comme bien des choses se sont passées depuis.

L'Administration n'a rien oublié : quelle bonne mémoire ; quelle admirable gestion !

Dix ans après, elle réclame 6 centimes.

Admirons notre administration : elle n'est jamais à la page, mais elle suit le... courant.

Elle oubliera de payer un fournisseur qui attend pour vivre les quelques sous qu'elle lui doit, mais elle répand sa grande sollicitude sur l'assuré des retraites ouvrières qui doit 6 centimes ; et pour que ce débiteur soit bien avisé, elle n'hésite pas à envoyer une feuille imprimée, qui, au prix du papier, vaut au moins 0,08 centimes.

Et la distribution de la feuille, des feuilles, devrons-nous dire, qui la paiera ? Car il y a plusieurs centaines d'assurés qui sont débiteurs pour des sommes à peu près de la même importance.

Eh bien, la distribution est gratuite : dans la commune de Cahors, elle est faite par les agents de police de la ville.

Les agents vont de porte en porte remettre les plis de la direction des Retraites ouvrières, sans compter les autres remises de plis qu'ils ont à faire.

Et les agents se balladent tout le temps ; ils vont de porte en porte, heureux encore quand ils trouvent l'intéressé.

S'ils ne le trouvent pas, ils reviennent le lendemain. Il y a à distribuer quelques centaines de plis du même modèle que celui que nous avons reçu.

L'Administration — avec un grand A — a fait son devoir, certes. Les employés de l'Administration ont rempli leur rôle.

Nous saluons et nous disons merci. Mais nous ne paierons pas les 6 centimes. Nous économiserons les centimes de la réponse, ou les jambes des agents. Ceux-ci sont nommés pour faire la police et non pour être des commissionnaires d'administrations.

Ça, c'est notre avis : peut-être aussi celui du public.

LOUIS BONNET.

Postes

M. Calmon, candidat militaire, est nommé facteur rural à Livernon.

M. Fabre, facteur à Livernon, est nommé facteur-receveur à Floirac.

M. Savanié est nommé facteur rural à St-Céré.

M. Lescure, facteur à St-Céré, est nommé facteur-receveur à Gagnac.

Tabacs

M. Lasne, vérificateur de tabac à Cahors, est nommé contrôleur à la direction de Bordeaux.

Nos félicitations.

M. Mouls, vérificateur de 2e classe à Grenoble est nommé à Cahors.

Nomination de cantonniers

Les candidats dont les noms suivent sont nommés cantonniers de 5e classe dans le Lot.

MM. Gaston Roques, à Pradines ; Albert Delbos, à Espère ; Jean Lepax, à Lamadeleine ; Paul Teulière, à Cahors ; Germain Vergnes, à Lamolavrette (Flaugnac) ; Clary, à Trézels ; Gabriel Esteinobre, à Sainte-Alauzie ; Trémolière, à Saint-Privat ; Paul Soubayrol, à Boisse ; L. Soulié, à Catus ; F. Bastide, à Calamane ; Edouard Périé, à le Pouzat ; Louis Roques, aux Junies ; Noël Blaty, à Montgesty ; Villefaurie, à Cassagnes ; René Delsol, à Pomarède ; Roger Gilbert, à Fontanes ; Couderc, à Montdoumerc ; Sébal, à Belfort ; Bismes, à Belfort ; Régis, à Viarnes (Cabrerets) ; Emile Vinnac, à Blars ; Alfred Richard, à Orniac ; Pierre Fabre, à Cabrerets ; Pégourié, à Limogne.

Layrisse, à Castelfranc ; Célestin Roques, à Villesèque ; Emile Luga, à Montcuq ; Alis, à Saint-Laurent ; Vialas, à Saint-Pantaléon ; Bouchet, à Montcuq ; Delmon, à Moulin-Bessou; Gabriel Castes, à Lacapelle-Cabanac ; Garrigou, à Vire ; Emile Talou, à Grézels ; Roures, à Vitarelles ; Roldes, à Grégol ; Frédéric Mazet, à Estal ; Granouilhac, à Lamativie ; Eloi Segalat, à Cahors ; Léopold Lagarrigue ,à Teyssieu ; Larribe, à Teyssieu; Mariol, à Cornac ; Jean Miramon, à Larroque-Toirac ; Plénacoste, à Brengues ; Anselme Lafon, à Saint-Pierre-Toirac ; Pierre Despoux, à Saint-Chels ; Alfred Francoual, à Linac ; Lherm, à Lissac ; Victor Bergougnoux, à Cardaillac ; Vayssie, à Faycelles ; Paul Cabannes, à Rudelle ; Canet à Rueyres ; Vernières, à Saint-Maurice ; Arcimoles, à Sainte-Colombe.

En Allemagne

A la date du 20 novembre, je lis, dans la « Gazette populaire de Stuttgart », ces quelques lignes qui nous sont la preuve tangible de la vie chère là-bas :

A Dresde, les « Sans-Travail » ont organisé une manifestation et signifié au gouvernement saxon leurs prétentions : Relèvement de l'allocation du travail, sans limite de temps: pour les hommes : 350 marks par *semaine*, pour les femmes : 250 marks par semaine ; donc les hommes toucheraient une subvention *annuelle* de *18.200 marks* et les femmes une de *13.000 marks*.

Le Gouvernement Sozialdemokrate de Dresde a rejeté cette proposition. Ces exigences nous paraissent « kolossales » ; ça l'est un peu ! mais elles se rapprochent de la norme. J'ai pu en juger par mon enquête dans la contrée la plus riche de l'Allemagne. Dans certaines familles, réellement travailleuses, on dépensait, là où 4 membres travaillaient, de 70 à 80 marks, *par jour*, pour la nourriture.

ANT. CHÉRY.

Souvenirs du Front

Je trouve parmi mes papiers de guerre le carnet d'un Russe, prisonnier des Allemands et incorporé ensuite sur le front français. Il l'avait à peine commencé quand, dans un coup de main, il fut cueilli par une de nos patrouilles. J'avoue que, si je n'avais pas possédé l'allemand, lisant à haute voix, afin de pouvoir, par les assonnances et les consonnances, reconstituer les mots, il m'eût été difficile de déchiffrer toutes les insanités qui s'y dissimulaient. Ecoutez :

Ma chère Marouscka, ma fiancée,

Que je suis heureux de bien savoir l'allemand afin de t'écrire ! En ce moment, je suis dans un camp de prisonniers et l'on y fait bonne garde. En outre, on ne peut écrire à ses parents qu'en allemand, et moi je sais très bien l'allemand ! Papa te traduira ma lettre en russe. Nous sommes arrivés ici à cheval, après avoir traversé une grande partie de l'Allemagne, villes et villages. Qu'ils sont comiques ces Allemands ! Dans toutes les maisons il y a des orgues de barbarie, mais ici, au lieu de tourner une manivelle, ils frappent dessus à coups redoublés avec leurs mains, c'est risible. — Cette brute n'avait jamais vu de pianos.

Mais les Allemands ne savent pas manger ; au lieu de manger avec leurs mains, comme nous, ils se servent d'un petit sabre et d'une petite fourche ; c'est d'un drôle ! Pour boire, ils versent le contenu d'une bouteille dans une petite fiole, au lieu de mettre la bouteille dans la bouche. — Et quand un mari fait ses adieux à sa femme, au lieu de prendre le knout et de taper dessus, il lui mord la bouche ! Jamais je n'avais vu cela ; la prochaine fois, je te mordrai la tienne ! Quels sauvages. Il paraît que la capitale de l'Allemagne est Berlin. Ton père s'était trompé. »

A ce propos, disons qu'en Allemagne, tout le monde s'embrasse sur les lèvres ; en famille, le père, les enfants, la mère. Que de fois n'a-t-on pas paru étonné quand j'expliquais que le baiser sur les lèvres était, chez nous, le baiser discret du printemps de la vie ou des effusions du cœur.

Je reviens donc à mon Russe, une triple brute, le fameux moujik, spiritualisé, transfiguré, vu à travers le prisme littéraire de Tolstoï. Je me rappelle ces grands primitifs à la tranchée de Mourmelon, au village gascon ou à leur camp de l'Espérance. La plupart ignoraient pourquoi ils étaient là. Venus du fond de la Sibérie, des confins de l'Asie, de la Mer Noire, de l'Oural, ils se consolaient des bourrades de leurs officiers en s'offrant du pinard qui n'avait pas tardé à les séduire et en courtisant les robustes champenoises qu'ils auraient voulu toutes épouser.

Grattez le Russe, vous trouverez vite le Cosaque, même le Russe des hautes castes ! Que de fois, dînant à la deuxième brigade mixte, j'étais stupéfait de voir mes commensaux, ces officiers géants, débuter par des petits verres d'eau-de-vie blanche et un Roquefort dont le parfum aurait suffit pour remettre sur pied tous les morts de la vallée de Josaphat, au jour du jugement dernier ! Ensuite c'étaient des beuveries à rendre jaloux Pantagruel et Gargantua. Mais le peuple russe, le paysan, est bien resté le même, naïf, crédule, ignorant; le bolchevisme devait facilement y prendre racine, s'y développer; les moutons enragés sont difficiles à dompter.

C'était à Marbotte, près d'Apremont. Un bataillon du 88 était au repos. Quelles délices ! de l'eau à volonté ! Oh ! ces ablutions, après la boue de la tranchée, les totos et les rats des cagnats ! Les salons de coiffure en plein vent ne désemplissaient pas ; la poudre de riz, les vaporisateurs, tout était mis à contribution ! Allons ! Pons ! as-tu fini de te bichonner ! tu vas en soirée ? Et mon ancien élève de répondre, avec son air mystique et rêveur, ses yeux bleus reflétant l'azur : « Qui sait si la belle Fiancée ne viendra pas me chercher ! il faut être prêt. »

Hélas ! elle n'était pas loin ! Un sifflement strident, un bruit épouvantable ! Et notre jeune poète s'effondrait, le flanc entr'ouvert ! Il vécut encore 20 minutes.

Pauvre Georges !

Ant. CHÉRY.

Arbre de Noël

Matinée du 5 décembre 1920

Le Comité des Dames de Cahors remercie les nombreux et généreux souscripteurs et les informe que les résultats obtenus à ce jour sont remarquables, nous savons aussi que la confection des travestis est en pleine activité.

Le programme de la matinée du 5 décembre (salons de la Préfecture), commencera à 15 h. 30 et se terminera vers minuit ; il est ainsi arrêté :

1° Rondes et mouvements éducatifs des nouvelles méthodes de C. E. P.

2° Bal rose et buffet au profit de l'œuvre (la tenue de soirée n'est pas de rigueur).

La carte d'entrée est rigoureusement exigée, mais elle devra être conservée pour la fête de l'Arbre de Noël du 25 décembre.

Dès maintenant les tout petits sont assurés d'une distribution copieuse de jouets, friandises et sabots souliers.

Pour la mise au point des danses et mouvements éducatifs, M. le lieutenant Duluc a bien voulu nous accorder deux répétitions, le dimanche 28 novembre et jeudi 2 décembre, à 16 heures, salle de la Mairie, où les mamans sont invitées à amener leurs enfants.

Mairie de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de prévenir la population que le stock de charbon alloué mensuellement à la Commune dépassant actuellement la consommation, les négociants pourront jusqu'à nouvel avis, délivrer, sans aucune formalité, le charbon destiné aux foyers domestiques. Ce charbon sera payé à raison de :

Extra, 334 francs 50 la tonne pris au dépôt ;

1re 295 francs 35 la tonne pris au dépôt ;

Boulets, 314 francs 15 la tonne pris au dépôt.

SOIRÉE DE GALA

Sous le patronage de M. le Préfet du Lot et de M. le Maire de Cahors et grâce à la généreuse initiative de M. le Directeur de l'« Apollo », une soirée de gala est organisée, pour le mardi 30 novembre, au cinéma de la rue des Cadourques, au bénéfice de l'Association des veuves et des orphelins de la guerre du Lot.

Le programme de cette soirée a été élaboré avec soin et sera particulièrement choisi. Nous espérons que la population cadurcienne tout entière tiendra à manifester en y assistant le bienveillant intérêt qu'elle a toujours témoigné aux victimes de la guerre, veuves et orphelins.

Des billets aux prix de 4, 3 et 2 francs peuvent, dès aujourd'hui être pris de 3 heures à 5 heures, tous les jours, à l'Appollo-cinéma et chez Mlle Imbert, dépositaire de journaux boulevard Gambetta.

Tas de cailloux

Les tas de cailloux sont toujours sur les trottoirs de la rue Président-Wilson. Pas tous cependant. Un des tas a été répandu dans la dite rue. Les autres attendent leur tour.

Ces jours-ci, ils n'ont provoqué aucun accident. Un clair de lune superbe permettait aux passants de voir l'obstacle. En sera-t-il de même les autres soirs ?

Pour éviter les fraudes alimentaires

Dans le but de permettre aux consommateurs de connaître la nature et le prix des produits qui leur sont offerts, le décret du 22 mars 1918 avait spécifié que : « Les produits en poudre contenant du chocolat ou du cacao, ainsi que les poudres alimentaires contenant un mélange des farines de céréales ou de légumineuses, des amidons ou des fécules quelconques, ne peuvent être mis en vente ou vendus que sous enveloppe ou récipient contenant les mentions suivantes ; 1. Nature du produit ; 2. Poids net du produit ; 3. Indication quantitative des éléments entrant dans le mélange ; 4. Prix de vente au détail. »

Le « Journal Officiel » publie un décret qui maintient ces dispositions, mais précise qu'elles ne sont pas applicables aux produits destinés à la préparation des entremets et aux levures artificielles.

Culture du chasselas et sa consommation

Poursuivant son œuvre de propagande pour l'extension de la culture du Chasselas dans le Sud de son réseau, la Compagnie d'Orléans organise, d'accord avec les groupements agricoles et les municipalités intéressés, une visite des fruitiers de conservation du chasselas dans la région du Bas-Quercy: cantons de Montcuq (Lot), de Moissac et de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Ces visites, qui auront lieu du 12 au 15 décembre prochain, ont pour but de donner aux producteurs des conseils pratiques sur l'installation des fruitiers : emplacement, exposition, aération, etc., etc. et de récompenser les plus méritants.

Elles seront suivies de conférences faites à Montcuq et à Lauzerte par M. Charmeux, Vice-Président de la Commission d'arboriculture fruitière de la Société Nationale d'Horticulture de France sur « la conservation du chasselas ».

Les producteurs que la question intéresse, peuvent adresser leur demande à M. l'Ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris (13e), ou à la Société d'Agriculture du Lot, 14, rue Président-Wilson, pour le département et au siège du Syndicat des Viticulteurs et primeuristes de l'Arrondissement, à Moissac, pour les communes du Tarn-et-Garonne.

Les feuilles tombent

De la dépouille de nos bois
L'automne a jonché la terre,

a dit le poète, et nos platanes du boulevard, sensibles à la froidure, une à une perdent leurs feuilles ; on les voit gisantes sur la chaussée, entraînées au fil de l'eau dans le ruisseau, formant des petits tas dans les coins ou au pied des arbres où le vent les a réunies ; et de ma croisée je vois s'éparpiller ces loques qui, il n'y a pas plus d'un mois, étaient vertes et pleines de vie. Et je ne puis m'empêcher de songer à nos illusions, qui elles aussi se sont peu à peu, une à une séparées de nous, arrachées du tronc par les frimas que sont nos cheveux blancs, notre taille courbée, nos jambes lourdes.

O primavera giuventu dell' anna,
O giuventu primavera della vita.

Passée la cinquantaine, n'est-ce pas l'automne de la vie qui commence ? Rappelez-vous vos rêves de la vingtième année, vos espoirs à trente ans. A quarante ans l'avenir est fixé définitivement pour chacun, tel que nous avons su le faire. Malheureusement pour quelques-uns, les illusions ont prévalu sur la réalité ; c'est que le pays du rêve est ce que nous le faisons, un éden, et que l'Eden n'existe que dans les Ecritures et dans l'imagination des poètes.

Heureux celui qui à l'âge mûr, à l'automne de la vie, alors que le soleil se rapproche de l'horizon, alors que nous sommes plus enclins à porter nos regards vers le passé qu'à faire des projets et escompter un avenir incertain, alors que notre enfance — *a tenesis unguiculis*, — notre prime jeunesse assiègent notre esprit, ainsi l'a voulu la nature, heureux, dis-je, celui qui n'a pas perdu sa dernière illusion, qui n'a jamais fléchi sous le poids de la fatalité, qui ne croit pas sa tâche achevée et qui se dit tous les jours : demain est à moi.

Le dernier rêve que j'ai fait, ce fut il y a deux ans, le 11 novembre 1918, quand l'armistice fut signé ; la joie débordait dans tous les cœurs Français. Vous dirai-je avec quel enthousiasme fut accueilli cet événement que l'on ne croyait pas si proche ; pourrait-on l'oublier ! Finies les tueries, finis les communiqués, finies aussi les restrictions de toute sorte imposées depuis quatre ans, subies avec une résignation dont nous recevions la récompense. Nous allions voir le relèvement de nos villes rasées, les régions envahies libérées, le travail de réparation marcher rapidement, grâce aux milliards allemands, à la main-d'œuvre allemande, au matériel allemand, grâce à notre bon droit et avec l'aide de nos puissants alliés, une paix de victoire allait être conclue dont nous ne tarderions pas à recueillir les fruits. Enfin, tout allait être payé avec les intérêts. Je me reportais au 14 octobre 1806 — Iéna, saluez, — jour où la Prusse pantelante sous la botte impériale implorait vainement, par la voix de la reine Louise, la clémence du vainqueur ; suprême humiliation dont les Hohenzollern, après les préliminaires de paix du 26 février 1871 et le traité de Francfort du 20 mai, ne croyaient pas avoir suffisamment tiré vengeance. Et puis les mois sont passés, les années se succèdent, il n'y a plus de feuilles aux arbres, notre dernière illusion s'est évanouie comme tombait la dernière feuille.

Tombe, tombe, feuille éphémère.

Jean TIVOLI.

Aviron Cadurcien

Réunion des joueurs 1re et 2e Equipes pour l'entraînement, au stade de l'Ile, dimanche matin à 9 heures.

Accidents

Un ouvrier tourneur, Georges Bovard, 18 ans, ouvrier chez M. Benestèbe, a été piqué par un outil au pouce droit en tournant une pièce. Un phlegmon a été la conséquence de la blessure.

— M. François Musso, 32 ans, ajusteur-mécanicien à l'usine d'appareillage électrique, s'est fortement contusionné aux deux jambes en tombant d'une échelle. Cet accident entraînera quinze jours d'incapacité de travail.

— En voulant allumer les falots d'une machine en partance, M. Marcelin Lugol, 48 ans, chauffeur au P.-O., trébucha sur un tas de scories et tomba contre une grue qui se trouvait à proximité. Il s'est fait, dans sa chute, des contusions à la région thoracique gauche.

— M. Louis Recassut, 42 ans, chauffeur chez M. Benestèbe, a eu le doigt pris entre des troncs d'arbre qu'il déchargeait d'un camion. Cet accident nécessitera, sauf complications, vingt jours d'incapacité de travail.

— Un ouvrier de la gare de Cahors, M. Jean Chasteing, 22 ans, se trouvait sur un pont mobile pour la manœuvre de descente de roues lorsqu'il fut pris dans l'engrenage de la machinerie.

M. Chasteing souffre de plaies contuses de l'aisselle droite. Cette très sérieuse blessure occasionnera une incapacité de travail de vingt jours, sauf complications.

— Une ouvrière travaillant à l'atelier de Mme veuve Cubaynes, Mme Reste, épouse Fraysse, a eu la main gauche prise sous une caisse qu'elle manipulait. Il en est résulté une plaie infectée avec chute certaine de l'ongle ; trois semaines d'incapacité de travail.

Obsèques

Ce soir ont eu lieu les obsèques du jeune Brugalières, élève de 1re au Lycée Gambetta.

Le char funèbre était orné de nombreuses couronnes et était suivi par une foule considérable jusqu'à la gare.

L'inhumation aura lieu à Floressas.

Nous adressons à la famille nos vives condoléances.

Octroi de Cahors

Un concours pour 3 postes de surveillant à l'octroi de Cahors aura lieu à la Mairie de cette ville le lundi 6 décembre prochain, à 9 heures.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au Maire le 3 décembre au plus tard et joindre à cette demande :

Les mutilés ou réformés pour blessures ou maladies contractées aux armées bénéficieront d'une majoration de 10 points.

Ils devront justifier, par un certificat médical, de l'aptitude physique nécessaire à l'exécution de leurs fonctions.

Pour plus amples renseignements les candidats peuvent s'adresser à la Mairie de Cahors, Bureau du secrétaire général ou à M. le Préposé en chef de l'octroi.

Le crime de Vaylats

L'assassin, Lucien Monmoutou, a demandé un avocat.

Me de Valon, bâtonnier qui doit lui-même soutenir, comme partie civile, les intérêts de la famille des victimes, a réuni, à cette occasion, le Conseil de l'Ordre tant à cause de la gravité de l'affaire que de l'intervention assez tardive d'un défenseur d'office. A la suite de cette Conférence Me Lacaze a été désigné pour soutenir la défense de l'assassin Monmouton Lucien.

Un meurtrier détenu se fait justice

Le 13 novembre courant, la police de Bergerac avait arrêté un nommé Ricardo Barlon, se disant sujet espagnol et dont le nom réel était Jean Boy, né le 23 janvier 1887, à Reilhac (Lot). Il aurait été l'objet d'actives recherches par les parquets de Gourdon et de Figeac, pour vols qualifiés et meurtre.

La brigade mobile de Bordeaux ayant découvert dans sa paillasse 44.000 francs en billets, un revolver et plusieurs objets suspects, le redoutable malfaiteur avoua mercredi, avoir participé à de nombreux cambriolages dans la région de Libourne, et dans la nuit du même jour, il se donnait la mort dans la maison d'arrêt où il était détenu, en se pendant avec ses draps.

Tribunal correctionnel

Audience du 25 novembre 1920

DÉFAUT D'AFFICHAGE

10 francs d'amende sont infligés à la dame C... épicière à Albas, pour défaut d'affichage de prix.

CHASSE SANS PERMIS

Un braconnier est condamné à 25 francs d'amende.

VOL

Marguerite David, femme Merchaert, 23 ans, est poursuivie pour vol d'une somme de 100 francs au préjudice de la dame Deviers, propriétaire du restaurant toulousain. La bonne du restaurant Suzanne Sentenac, 20 ans, qui est également poursuivie pour complicité, accuse la femme Merchaert.

Mme Deviers est également très catégorique, trop catégorique, pour la femme Merchaert, qui se dresse, rouge de colère, l'injurie et la giffle.

Sur réquisition du Procureur de la République, la femme Merchaert est condamnée, pour la giffle, à 1 mois de prison et à 15 jours pour le vol.

La bonne Suzanne Sentenac est acquittée.

COUPS ET BLESSURES

Sylvain Bordaric, 42 ans, cultivateur à St-Martin-de-Vers a frappé brutalement un vieillard, M. Blanc, de la même commune, avec lequel il est brouillé.

25 francs d'amende.

Avenir Cadurcien

A l'occasion de la fête de la Sainte Cécile, la Société musicale « l'Avenir Cadurcien » se fera entendre au kiosque des Allées Fénelon le dimanche 28 novembre courant, de 15 heures à 16 heures.

PROGRAMME

1	Wagram (défilé)	Andrieu
2	Voix Roumaines (valse)	Kessels
3	Les Saltimbanques (fantsie)	Ganne
4	Polka pour cornet de bugle solistes : MM. Mercier et Couaillac	Boisson
5	Les Echos du Quercy (Mosaïque)	Kelsen
6	Alsace et Lorraine (défilé)	Ben Toyoux

Etat-civil de la Ville de Cahors

Du 20 au 27 novembre 1920

Naissances

Boussac Odette-Antoinette, place des Petites-Boucheries.

Savary Marcus-Julien-Joseph, rue Nationale, 6.

Blazy Jean, rue Daurade, 8.

Cournille Jeannine-Céline-Josette-Marie, rue Labarre, 30.

Geoffroy Hélène, rue Président Wilson.

Nouet Maurice-Aubin, rue Fondue-Basse.

Dumas Odette, Impasse Catonne, 9.

Publications de mariages

Rougier Jean-Pierre, chirurgien à Cahors et Chayry Simonne-Berthe-Juliette, s. p., à Paris.

Saint-Affre, Améli-Louis, mécanicien à Cahors et Barret Alida, tricoteuse à Cahors.

Plazen Jean-Marcel, charron à Cahors et Isabal Filomena, cuisinière à Cahors.

Ilbert Pierre-Edouard, cultivateur à Trespoux (Lot) et Soupa Lucie-Henriette, s. p., aux Mathieux-Cahors.

Rescoussié Germain, employé de commerce à Cahors et Aussel Célina, robeuse à Cahors.

Mariages

Wackenier Aloïs-Honoré, manœuvre à Cahors et Mareuse Marie-Claire-Antoinette, s. p., à Cahors.

Guilhem Norbert, employé au P. O. à Cahors et Oulié Alice, s. p., à Cahors (Les Ramonets).

Crayssac Paul-Calixte, employé au P. O. à Cahors et Bories Valérie-Euphrasie, cuisinière à Cahors.

Labat Gaston-Pierre coiffeur à Cahors et Mazilié Félicie, modiste à Cahors.

Deuille René-Marius-Joseph, employé au P. O. à Cahors et Delmas Marie-Germaine, s. p., à Cahors.

Le Mouilloux Jules-Louis-Marie, élève mécanicien au P. O. et Cagnac Jeanne Sidonie-Marie, tailleuse à Cahors.

Décès

Rames Jean, 83 ans, s. p., rue Président Wilson.

Delmas Anne-Anastasie, veuve Magne, 81 ans, s. p., quai de Regourd, 4.

Magne Berthe-Suzanne, 57 ans, s. p., quai de Regourd, 4.

Guiral Pierre, 62 ans, cultivateur, rue Président Wilson.

Rougié Aline, 26 ans, s. p., rue Président Wilson.

Belon Sylvestre, 77 ans, tailleur rue Président Wilson.

A LA MANIÈRE DE...

Sonnets à l'Envers.

Les mots ont leur secret, l'esprit a son mystère.
Souvent, des calembours en un instant conçus
De mon cerveau bouillant jaillissent jusqu'à terre,
Sont-ils bons ou mauvais. Je ne l'ai jamais su.

Hélas ! ils sont toujours passés inaperçus.
Des critiques haineux qui ne savent que braire,
Ont déclaré tout net qu'ils étaient très vulgaires.
D'encouragements vrais, jamais je ne reçus.

Mais je possède en moi une âme douce et tendre
Et je suis mon chemin, triste, sans rien attendre.
Seul, le samedi soir je rigole tout bas

En pensant aux lecteurs de la feuille fidèle
Qui devant ma chanson se creusent la cervelle,
Sondent mes calembours et ne comprennent pas.

Armand LAGASPIE.

Emprunt 6 % 1920

Dans le but de faciliter les personnes qui désirent souscrire à l'emprunt, la Trésorerie-Générale sera ouverte, le *dimanche 28 novembre*, de 9 heures du matin, à 14 heures du soir.

Pradines

Vol de planches. — Un vol peu banal s'est produit à Pradines où le service des ponts et chaussées avait fait abattre et scier des peupliers de plusieurs mètres de hauteur.

Les planches ainsi obtenues ont été enlevées et l'enquête ouverte à la suite de ce vol n'a pas encore fait retrouver les coupables de ce larcin pas ordinaire.

Les matériaux dérobés étaient cependant plutôt encombrants et assez difficiles à dissimuler. Il est surprenant que ce vol ait pu être commis sans laisser de traces permettant d'en retrouver les auteurs.

Sénaillac-Lauzès

Dimanche 28 courant aura lieu à la mairie de Sénaillac-Lauzès une réunion des démobilisés, veuves et ascendants en vue d'établir les bases pour l'érection d'un monument aux morts de la commune.

A l'issue de cette réunion aura lieu un bal organisé par la jeunesse démobilisés. Comme toujours les démobilisés est réservé ... toujours le meilleur accueil aux étrangers.

Cabrerets

Chasse aux sangliers. — Mercredi, Mlle Rosa Duffaure gardait des moutons, lorsqu'elle aperçut un gros sanglier. Elle avisa son père qui fit appel aux chasseurs du pays.

Une battue fut immédiatement organisée ; elle fut couronnée de succès. Le sanglier fut découvert et abattu dans le château du Diable, par M. Cayla, secrétaire de la mairie de Cabrerets.

Ce fut un beau coup de fusil. La bête pesait 103 kilos.

Prayssac

Sports. — Un noyau déjà important s'étant formé à Prayssac pour la création d'une société de sports, les jeunes gens qui l'organisent invitent leurs camarades de la commune et des environs à assister à la réunion qui aura lieu demain matin dimanche 28 novembre, à 10 h., salle des fêtes de l'hôtel Lamoure.

Ordre du jour : Création d'une société de sports.

Figeac

Concert. — Aujourd'hui dimanche, l'harmonie « Les Artisans Réunis » célèbrera la Sainte-Cécile et donnera à cette occasion un concert de gala de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 sur la place de la Raison. A 6 h. le banquet traditionnel aura lieu à l'hôtel Cabanou et le café sera servi chez M. Valade, limonadier.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1er Ithorots, marche chevaleresque, Benoît ; 2e La Reine d'un jour, ouverture, Adam ; 3e Santiago, valse espagnole, Corbin ; 4e Jérusalem, fantaisie, Verdi ; 5e Gracieux murmure, pour polka, clarinette Maquet.

N. B. — En cas de mauvais temps, le concert aura lieu sous la halle.

Pharmacies. — Le service sera assuré aujourd'hui par la pharmacie Loupiac, place Champollion.

Etat civil du 20 au 27 Novembre. — Naissances : Silot André-Marcel, Calméjane Pierre-Clément, Pagès Elise-Fernande.

Décès : Vernet Emilienne, 14 mois, Fréjaville Françoise, 67 ans, Delclaux Rosalie, 73 ans.

Figeac

Voici le palmarès de concours départemental agricole qui a eu lieu à Figeac les 14 et 15 novembre :

ESPÈCE BOVINE

Taureaux étalons ayant au plus deux dents de remplacement

1e Catégorie. Race Limousine et Garonnaise

1er Prix, 500 fr. M. Murat à Listoux par Figeac, 2e, 450 fr. M. Lacarrière Louis à Bourg, 3e, 400 fr. M. Cels Louis aux Miettes par Figeac, 4e, 350 fr. M. Grillié à St-Médard-Nicourby ; *Prix Supplémentaires* : 200 fr. M. Coursineu à Prendeignes, 150 fr. M. Estival à Montet-et-Bouxal, 100 fr. M. Descargues à Fourmagnac, 75 fr. M. Bardet à Molières par Leyme, 70 fr. M. Daval à Lavaysssière par Figeac, 60 fr. M. Rustand à Reyrevignes d'Assier, 50 fr. M. Bern au Mas d'Allier par Assier.

2e Catégorie. Race Salers.

1er Prix, 500 fr. M. Destruel à Bournazel par Figeac, 2e, 450 fr. M. Jenot aux Cingles par Figeac, 3e, 400 fr. M. Margne à Larozières par Figeac, 4e, 350 fr. M. Taurand Paul à Fourmagnac. 5e, 300 fr. M. Salles Gaston à Reyrevignes, 6e, 250 fr. M. Pissourailles à Lentillac, St-Blaise, 7e, 200 fr. M. Lascroux à Cardaillac.

Prix d'honneur de la Classe.

Médaille d'argent attribuée à l'animal le plus méritant au nom du Gouvernement de la République.

M. Murat à Listoux par Figeac.

Vaches pleines ou suitées

1e Catégorie. Race Limousine et Garonnaise

3e Prix, 200 fr. M. Delmarty à St-Perdeux ; *Prix Supplémentaire* : 60 fr. M. Verdié à Viazac.

2e Catégorie. Race Salers.

1er Prix, 300 fr. M. Lacoste Toussaint à Faycelles, 2e, 250 fr. M. Toulze à Béduer, 3e, 200 fr. M. Lascroux à Cardaillac, 4e 175 fr. M. Viguié Pierre à Lacavalerie par Capdenac, 5e, 150 fr. M. Guisbert à Fourmagnac, 6e, 125 fr. M. Laval à Lacurie par Figeac, 7e, 100 fr. M. Taurand Paul à Fourmagnac, 8e, 80 fr. M. Cassan à Figeac ; *Prix Supplémentaires* : 70 fr. MM. Calmette à Lacurie par Figeac, Moncany à Cardaillac, 60 fr. MM. Battut à Fons, Périgny Franck à Linac par Bagnac, 50 fr. MM. Cels Louis aux Miettes par Figeac, Pradel à Béduer, 30 fr. MM. Barriat à Figeac, Toulze à Camboulit, 20 fr. M. Carbonel Edmond à Reyrevignes.

ESPÈCE PORCINE

Verrat

1er Prix, 300 fr. M. Verdié Albert à Viazac, 2e, 275 fr. M. Lagarigue au Bourg, 3e, 200 fr. M. Murat Victor à St-Félix, 7e, 150 fr. M. Périé à Reyrevignes, 8e, 125 fr. M. Lacombe Paul à Viazac, 9e, 100 fr. M. Auriac Antonin à Bagnac.

Truie

1er Prix, 250 fr. M. Lascroux à Conjac, 2e, 225 fr. MM. Dardenne à Lissac, Laborie à Felzens, 3e, 200 fr. M. Pelegry à Linat, 4e, 175 fr. M. Margne à Figeac, 5e, 150 fr. M. Verdié à Viazac, 6e, 125 fr. MM. Cayrel Céline à Laurencou, Navarre à Issepts, 7e, 100 fr. M. Bories à Bagnac, 8e, 80 fr. M. Révelu à St-Perdoux ; *Prix Supplémentaires* : 80 fr. MM. Gratacap à Lentillac (P. de C.), Toulze à Béduer (P. de C.), Austry à Linan (P. de C.) ; M. Lascroux à Conjac (Rappel de prix).

Prix d'honneur de la Classe

Médaille de bronze offerte par le Ministère de l'Agriculture à M. Verdié à Viazac.

ESPÈCE OVINE

Mâles

1er Prix, 80 fr. M. Auliac à Faycelles, 2e, 70 fr. M. Margne à Figeac, 3e, 60 fr. M. Douces à Figeac, 4e, 50 fr. M. Cavarroc à Lissac, 5e, 40 fr. M. Delclaux à Figeac ; *Prix Supplémentaires* : 30 fr. MM. Leygues à Camburat, Taurand à Fourmagnac, 25 fr. MM. Carbonnel à Faycelles, Bouchet à Cardaillac, 20 fr. MM. Bert à Viazac, Bonnet à Camburat, Toulze à Béduer ; *Mentions Honorables* : MM. Mage au Castelet par Figeac, Darle à Faycelles, Marmiesse à Figeac.

Femelles

1er Prix, 80 fr. M. Courbière Baptiste à Camburat, 2e, 70 fr. M. Carbonnel Jean à Faycelles, 3e, 60 fr. M. Margne à Figeac, 4e, 50 fr. MM. Traversac à Faycelles, Marmiesse Louis à Figeac, Malbec à Figeac, 5e, 40 fr. MM. Daynac à Béduer, Toulze à Béduer, Estival à Camboulet ; *Prix Supplémentaires* : 30 fr. MM. Bert à Viazac, Cacarrec à Lissac, 20 fr. MM. Margne à Castelet, Desclaux à Figeac, Cels Louis aux Miattes, Barthe à Cardaillac, Sales Jules à Lentillac. Taurand à Fourmagnac, Boucher à Cardaillac ; *Mentions Honorables* : M. Gibert à Figeac.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Volaille — Race de Caussade

1er Prix, 20 fr. M. Tillet à Figeac, 2e, 15 fr. M. Riveti à Figeac, 3e, 10 fr. M. Buget à Figeac, 4e 5 fr. Sœurs de la Miséricorde.

Race de Langshan

1e Prix, 20 fr. Mme Albert à Ceint d'eau ; Rappel : Mme Albert à Ceint d'eau.

Race de Bresse

1er Prix, 20 fr. Mme Albert précitée ; Rappel : Mme Albert précitée.

Race de Bresse-Langshan

1er Prix, 20 fr. Mme Albert précitée ; Rappel : Mme Albert précitée.

Race Houdan

1er Prix, 10 fr. M. Marlezi à Figeac, 4e, 8 fr. 3e [illegible] chet à Cardaillac ; Rappel : M. Bouchet à Cardaillac.

Race Commune

2e Prix, 15 fr. M. Lafont à Figeac, 2e, 15 fr. M. Delpit à Figeac, 3e, 12 fr. MM. Roques à Figeac, Cels aux Miattes, 4e, 10 fr. M. Saur à Figeac, 5e, 8 fr. MM. Pinquié à Figeac, Besombes à Figeac, Gaubert à Figeac, Fricou à Figeac.

Oies — Race de Toulouse

2e Prix, 25 fr. M. de Perret à Figeac, 3e, 20 fr. M. Lacombes à Cayrigues Cne de Viazac, 4e, 15 fr. M. Boucher à Cardaillac ; *Mention Honorable* : Mme Barreau Sidonie à Figeac.

Autres Races

1er Prix, 25 fr. M. Albert à Ceint d'eau.

Dindons

1er Prix, 25 fr. MM. Dardenne à Lissac, Bès Emile à St-Pierre-Toirac, Lacombe précité.

Canards

Indiens ou Mulâtres

1er Prix, 15 fr. M. Albert à Ceint d'eau ; Rappel : M. Albert à Ceint d'eau, 2e, 12 fr. MM. Margne à Figeac, Dr Larnaudie à Toirac.

Canards de Rouen

1er prix, 15 fr. MM. Estival à Figeac, Bassiat à Figeac, Bert à Figeac, 2e, 12 fr. MM. Pinquié à Figeac, Lacombe précité, Dr Larnaudié précité.

Pigeons

1er prix, 5 fr. M. Besombes à Figeac ; Mention Honorable : MM. Besombes précité, Soulié à Figeac, Saur à Figeac.

Lapins

1er prix, 12 fr. M. Albert à Ceint d'eau, rappel, 12 fr. M. Albert à Ceint d'eau, 2e, 10 fr. M. Fayette à Assier, 3e 8 fr. M. Boyer à Pont-du-Gua, 4e, 6 fr. MM. Saur à Figeac, Escudié à Figeac, Dr Larnaudie à Figeac, 5e, 5 fr. MM. Rivelie à Figeac, Lafont à Figeac, Tillet à Figeac ; Médaille d'Argent décernée au nom du ministère de l'agriculture avec félicitations du Jury pour l'ensemble de son exposition à Mme Albert à Ceint d'eau.

PRODUITS AGRICOLES, 2e section

Vins rouges, vins blancs, eaux-de-vie, etc.

1re catégorie. Lots d'ensemble

1er prix, M. le Dr Larnaudie à Toirac, M. D. avec félicitations du Jury, M. le Dr Vernet à Cajarc, M. D., 2e M. Besombes à Figeac, M. D., 3e M. Saur à Figeac, M. D.

2e catégorie

1e prix, 25 fr. M. Monsignac à Cardaillac, 2e, M. Castagné à Gréalou, M. B. des agriculteurs de France, 4e, M. Pezet à Camburat, M. H.

1re catégorie, conserves alimentaires

MM. Raynal et Roquelaure à Capdenac, diplôme M. V., M. David à Figeac, médaille de bronze.

2e catégorie, conserves diverses

1er prix, 30 fr., MM. Lafon et Chambeau à Figeac.

1re catégorie, produits divers

Fromage et beurre

1er prix, 30 fr. Miramon à Durbans,

2e catégorie, miel

1er prix, 20 fr. M. Carrayou à Viazac, par Figeac. M. D., 2e, 15 fr. M. Laval Henry à Figeac, 3e, 10 fr. M. Bories à Bagnac.

3e catégorie, produits horticoles

1er prix, 15 fr. M. Moncignac à Cardaillac, 2e, 8 fr. M. Fayette à Assier, 3e, 8 fr. M Germain Hospice de Figeac, 4e, 5 fr. M. Bart à Cardaillac.

Prix. M. Bouyssou à Felzins, Mention honorable ; M. Boris à Bagnac, Mention honorable.

4e catégorie, chênes truffiers

Prix, M. Laval Léopold à Loupiat par Martel. Médaille de bronze offerte par le Ministre d'Agriculture.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES

Constructeurs

Prix, 200 fr. M. Cazes à Bouziès-Haut, M. D. du Ministère de l'Agriculture avec félicitations du Jury pour son système de décavaillonneuse ; 175 fr. MM. Bouzou à St-Géry, Médaille de Bronze, Meyzen à Gourdon, 110 fr. M. James Marcelin à Lacapelle-Marival, 100 fr. MM. Bourdet à St-Céré, Destruel à Gorses, 80 fr. M. Pradines à Marcillac.

Représentants

M. Larroque à Figeac, Diplôme de Médaille d'argent, M. Céréde à Figeac, Diplôme de Médaille d'argent, M. Fages à Figeac, Diplôme de Médaille d'argent, M. Bedou à Figeac, Diplôme de Médaille de vermeil, M. Cluzet à Agen, Diplôme de Médaille de vermeil.

Essais d'instruments

300 fr. M. Cluzet à Agen. Essais de tracteurs.

Industries rurales

M. de Fleury à St-Alvère, Médaille de vermeil, 50 fr. M. Davidé à St-Pierre-Toirac, Médaille de bronze, M. Mouillerat à St-Cirq-Lapopie, Médaille d'argent, M. Garrigou à Viazat, Médaille d'argent, M. Céréde à Figeac, Médaille d'argent.

Métiers Familiaux

1re catégorie, hors concours.

M. Laburthe sous-préfet à Figeac, félicitations du Jury, Diplôme, M. de Vermeil, Mme Alibert à Figeac, médaille d'argent G. M., Mme Laville à Figeac, médaille d'argent G. M., Mme Hébrard à Figeac, médaille d'argent, G. M., Mme Astruc à Cahors médaille d'argent, Mme Duprat à Figeac, médaille d'argent, Mme Beulaguet à Figeac, médaille d'argent, Mme Laborde, D. Ecole maternelle Figeac, médaille de bronze, Mme Léger à Figeac, médaille de bronze, Mme Badant à Figeac, médaille de bronze, Mme Routte à Figeac, médaille de bronze.

2e catégorie

Prix, 100 fr. M. Pradel à Gourdon, Sœurs de la Miséricorde à Figeac, 80 fr. Mlles Barret, à Cahors, Fau, brodeuse à Figeac, 60 fr. Mme Cros Emile à Cardaillac, 40 fr. M. Couderc à Cahors, 30 fr. MM. Galtié à Figeac, Merle à Flaujac, Route Georges à Figeac, Bénézet Noël à Cahors, Tayrac à Cardaillac, Cayrac à Cahors, 20 fr. M. Luga à Cahors,

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Audience du 23 novembre 1920. — Pour violences sont condamnés ; Jean Béral, 25 ans, trois mois de prison et 16 francs d'amende ; François Béral, 23 ans, un mois de prison (sursis) et 10 fr. d'amende ; Marie Pouget femme Béral, 57 ans 50 francs d'amende.

— Catherine Thilière, 29 ans, épouse Sale, et Louis Serres, 34 ans, bourrelier, pour adultère et complicité, 50 fr. d'amende.

— Henry Maillol, 47 ans, propriétaire à St-Denis-près-Martel, 16 fr. d'amende pour outrages.

— Henriette Valadié, veuve Teinturier, 41 ans, marchande foraine à Gramat, 16 francs d'amende pour défaut d'affichage des prix.

— Emile-Antoine Pieur, 31 ans, domestique à La Poujade, commune de Dégagnaé, 1 mois de prison avec sursis, pour vol.

Soulomès

Conférence sur l'emprunt. — Mardi dernier, 23 novembre, à deux heures du soir, M. le Sous-Préfet de Gourdon s'est rendu à la mairie de Soulomès pour faire une conférence sur l'emprunt.

A son arrivée il a été reçu par M. le Maire accompagné du conseil municipal, de M. le curé, de M. l'instituteur, de Mme l'institutrice et d'un grand nombre de personnes accourues des divers points de la commune.

M. Sudres s'est aussitôt rendu à la mairie où, dans une causerie familière, avec une grande clarté et un magnifique talent, il a traité de l'importante question de l'emprunt en cours. Pendant deux heures il a tenu son auditoire sous le charme de sa parole et les applaudissements qu'il a recueillis lui prouvent que son discours a fait une forte impression sur l'assistance.

Bicyclette retrouvée. — Nous avons raconté comment, il y a 15 jours, la bicyclette de M. Mary, facteur des postes, avait été volée pendant que cet agent distribuait sa correspondance. Or hier matin à la première heure la dite bicyclette a été retrouvée devant la porte de M. Guerrien Alfred, c'est-à-dire à l'endroit même où M. Mary l'avait laissée. On n'a encore aucune indication qui permette de découvrir l'auteur de cette indélicatesse.

Reilhaguet

Conseil municipal. — Réunion du conseil municipal le 21 novembre en session ordinaire pour les affaires courantes : 1° Formation de la liste des répartiteurs pour 1921 ; 2° Nomination des délégués pour la révision des listes électorales.

Avis favorable a été donné à une demande de soutien de famille pour un militaire de la classe 20.

Trois demandes d'assistance médicales approuvées.

Crise..... municipale. — En cours de séance, M. le Maire annonce son intention de donner sa démission vu son état de fatigue et un programme trop chargé : réparations aux edifices communaux soit 30.000 fr. ; le chemin de la Pêtre et peut-être autres affaires sans doute ? ? ? Mais il promet de rester avec ses collaborateurs. Donc il faut espérer que cette crise en perspective et qui ne mettra pas la République en danger se dévouera très probablement à l'amiable et l'Union Sacrée ne sera point troublée.

Souillac

Union sportive. — Le 18 novembre, l'Union Sportive Souillagaise a constitué ainsi définitivement son bureau :

M. Emile Delpech, président ; MM. Sanfourche et Fernand Bizac, vice-présidents ; M. Lesperut, trésorier ; MM. Delclaud et Gabriel Mazet, secrétaires.

Gignac

Exploit Cynégétique. — Hier, 23 courant, MM. Nayrac François, de Combe Carlane et Sourzat Pierre, du Cournouiller ont abattu une laie pesant 102 kilogs.

Les bois de Labélonie étant infestés de ces solitaires il serait de toute urgence qu'on prît des mesures pour les détruire car bientôt toutes nos récoltes seront dévastées par ces vilaines bêtes.

Gressensac

Nous apprenons que M. Sol, boucher à Cressensac, vient d'heriter de deux gentille fillettes qui ne demandent qu'à vivre.

Nos félicitations

Dégagnac

Fermez les portes. — Depuis quelques jours des hôtes indésirables visitent certains villages de la commune de Dégagnac. Ce doit être des spécialistes ; ils se bornent en effet à soulager, en les délectant, les poutres des granges qu'ils supposent trop chargées de foin, et dans les caves, ils amoindrissent l'épaisseur des tas de pommes de terre pour les garantir de la pourriture.

Il pourrait se faire, le moment devient opportun, qu'ils se spécialisent aussi au maniement des volatiles, et qu'après s'être approprié les plus gras, ils écrivent sur la porte de l'étable, comme cela est arrivé il n'y a que quelques années : « quand les autres seront à point, nous reviendrons... »

Fermez bien les portes et faites bonne garde, il faut que ces oiseaux de nuit soient traqués sans merci.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Jules ILBERT,
Mademoiselle Jeanne ILBERT,
Mademoiselle Henriette ILBERT,
Monsieur et Madame HARAMBURU
et leur fille,

Les familles TOURRET, DESSENS, LOUGE, SALIES, BESSE, GRENAT, CAPMAS, DENJEAN, BRIS, DELLARD, ILBERT, MARATUECH et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jules-Charles Ilbert

Propriétaire

décédé le 27 novembre dans sa 62e année, muni des sacrements de l'Eglise, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 29 novembre à 9 heures 1/4 du matin en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 43, rue Président-Wilson.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 52.

Les événements de Grèce

Le retour de Constantin

De Lucerne : Le roi Constantin a terminé ses préparatifs de départ.

Par suite de l'état de santé de la reine qui ne peut supporter, actuellement, un long voyage en mer, le retour en Grèce se fera via Brindisi.

D'Athènes : Tout semble indiquer que Constantin reviendra en Grèce dès que le plébiscite sera terminé. Aucun vénizeliste ne participera à ce plébiscite dont le résultat ne fait d'ailleurs aucun doute.

Gounaris équivoque

D'Athènes : Questionné sur l'attitude que prendra le Gouvernement grec au cas où l'Entente le sommerait de choisir entre son amitié et *le retour* de Constantin, Gounaris invoque le droit des petites nations à la liberté.

On compte sur la lassitude de l'Entente

Les constantiniens pensent que la restauration de Constantin est la chose la plus importante pour l'instant et que la France et l'Angleterre finiront par l'accepter au bout d'un certain temps.

L'entrevue de Londres

De Londres : Dans les milieux compétents on assure que l'entrevue de Londres ne se terminera pas par une déclaration commune. On s'orientera plutôt vers une politique contraire à l'intérêt que l'Entente a témoigné à ce pays sous le régime de Vénizelos.

Rhallys à Londres

Il se confirme que M. Rhallys pourrait être appelé à Londres pour recevoir communication des dispositions des Alliés.

D'autre part, M. Georges Leygues sera sans doute amené à faire un nouveau voyage à Londres, toutes les questions en suspens ne paraissant pas devoir être réglées au cours de la première rencontre.

L'aplomb des Grecs !...

La Conférence de Londres a pris hier bonne note d'une déclaration du gouvernement de Rhallys, dans laquelle on insinue que ce gouvernement ignorait — !!! — que le retour du roi serait défavorablement accueilli par les Alliés.

⁂

L'Amérique et le traité

De Washington : Le sénateur Lodge a exprimé l'avis que le traité de Versailles n'a aucune chance d'être ratifié par le Congrès, même si les réserves républicaines sont adoptées.

Il sera donc inutile d'après lui, de soumettre à nouveau le traité au Congrès.

⁂

En Asie-Mineure

De Constantinople : Mustapha Kemal a conclu, avec l'Arménie, un nouvel armistice dont les conditions ont été adoucies.

10 c KUB BOUILLON EXQUIS
réalise une grande économie, améliore incomparablement tous potages et sauces 10c
— EN VENTE PARTOUT —

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 Novembre 1920.

Le marché continue à faire preuve de dispositions peu favorables par suite de la mauvaise tenue des places étrangères. Cependant en fin de séance on note un certain raffermissement de la cote.

Les changes sont plus faibles et nos rentes françaises sont fermes : 3 0/0 55,90, 5 0/0 85,20, 4 0/0 1917 et 1918 69,60 et 69,25, 5 0/0 amortissable 97,75, Crédit National ancien 482, nouveau 486.

Banques soutenues : Paris 1.565, Union Parisienne 1.085, Lyonnais 1.588.

Navigations irrégulières : Suez 6.050, Chargeurs Réunis 1.170, Transatlantique 318.

Cuprifères calmes : Rio 1.484, Tanganyika 86,25.

Industrielles russes mieux disposées : Naphte 422, Bakou 4.090, Lianosoff 679, Platine 638, North Caucasian 89.

Pétrolifères agitées : Eagle 618, 613 et 627, Shell 367, Royal Dutch 33.400, Omnium des pétroles 1.580, Stéana Romana 1.950.

Diamantifères et mines d'or calmes : de Beers 839, Jagersfontein 176,50, Crown mines 138, Rand mines 147, Goldfields 64,25.

Caoutchoutières faibles : Financière 174, Malacca 137.

POTASSE D'ALSACE A. Vieussens ALBAS (Lot)

ETUDE
de
Me François SÉGUY
Licencié en Droit
AVOUÉ A CAHORS

EXTRAIT
d'un jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le vingt-six novembre mil neuf cent vingt, enregistré,

Entre Madame Louise RÉDUÉ, épouse Célestin LONGAYROU, négociante à Cahors,

Ayant Me F. SÉGUY, pour avoué constitué,

Et Monsieur Célestin LONGAYROU, propriétaire, domicilié à Cahors,

Il résulte que la séparation de biens a été prononcée au profit de la femme contre son mari qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-sept novembre 1920.

L'Avoué poursuivant,
F. SÉGUY.

Madame **E. RABBE**, St.-Flour (Cantal), prédit l'avenir, renseigne sur tout. Envoyer date de naissance, département, heure si possible, 3 fr. mandat-poste, timbre pour réponse.

RABAIS 10 0/0

La **Maison RIGAL-BÉDUÉ**, 4, 5 et 7, R. Maréchal Foch, a l'honneur d'informer le public qu'à partir d'aujourd'hui un **rabais de 10 0/0** sera consenti sur tous les articles chapellerie, modes, parapluies, cannes, articles de voyage, toiles cirées, etc. etc..

Avis aux Agriculteurs

Plusieurs familles d'Agriculteurs belges demandent fermes de 30 à 100 hectares et plus à exploiter comme Métayers ou Fermiers. Adresser offres avec tous renseignements utiles à **M. EDOUX**, professeur d'Agriculture, à Uzerche (Corrèze). — Joindre timbre pour réponse.

Vaches laitières

A l'occasion de la foire du 1er décembre, M. **DELRIEU** arrive à Cahors avec un convoi de vaches bretonnes et de toutes races.

TRICOTAGE A LA MACHINE
ENTAGE DE BAS
Mlle Laurence AYMARD
2, place St-Laurent, CAHORS.

UNE USINE DE SANG

C'est l'usine du Fer Bravais, ce merveilleux produit qui régénère le sang. Anémiques, convalescents, personnes fatiguées, prenez 10 à 20 gouttes de Fer Bravais (en gouttes concentrées) à chaque repas ; vous retrouverez la santé, vos couleurs et vos forces. Flacon pour 1 mois, 9 fr. ; pour 15 jours, 6 fr. Toutes pharmacies, et 16, rue de Rocroy, à Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Organisation à Bordeaux d'un Service de Transit, d'Importation et d'Exportation

Dans les ports maritimes, les frais pour le transit des marchandises des wagons aux bateaux ou inversement, transit qui comporte parfois des entreposages intermédiaires, sont le plus souvent très élevés et surtout sont trop fréquemment l'occasion pour le commerce de surprises déconcertantes à cause de majorations imprévues.

En vue de supprimer cette cause de gêne dans ces transports mixtes fer et mer, la Compagnie d'Orléans qui poursuivait depuis longtemps ce résultat, vient de mettre en vigueur à Bordeaux un tarif concerté avec des entrepreneurs de cette ville, tarif qui comporte des prix connus et fixes pour toutes les opérations de transit susceptibles de donner matière à des prix fixes.

Un tel tarif est surtout intéressant pour cette place où le transit entre la gare de la Compagnie d'Orléans située sur la rive droite du fleuve, et les quais de rive gauche donne lieu souvent à des opération assez complexes.

Pour ces opérations et pour plus amples renseignements les intéressés pourront s'adresser à MM. Astié et Gomer, correspondants de la Compagnie, 14, Cours du Chapeau Rouge, à Bordeaux, ou dans les gares du réseau d'Orléans.

Paris Elégant
Habille Chic
Grand Choix de Costumes
faits d'avance depuis 130 fr.
sur mesure, en beaux tissus fantaisie depuis 230 fr.
PARDESSUS DROITS et RAGLANS
de 135 fr. à 190 fr.
VÊTEMENTS CAOUTCHOUC & GABARDINE
HOMMES, DAMES ET ENFANTS 95, 135, 175 et 200 fr.
Vêtements de travail toile bleu, combinaison mécanicien & costumes velours à tous prix
Maison Vendant le Meilleur Marché de la Région
Ne rien acheter sans voir nos Modèles
Ancienne Maison DELFAU
ROUS, Successeur
Au bas de la Rue de la Mairie, près du Marché

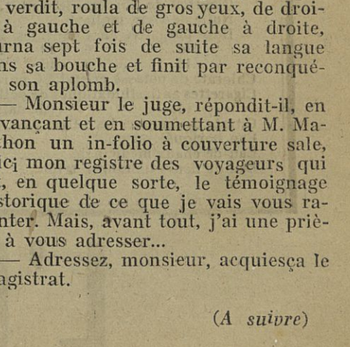

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 4

La tragique aventure
DU
MIME PROPERCE
PAR
Albert BOISSIÈRE

I

Le cas mystérieux de Madeleine Haubourg

— Parfaitement, répliqua M. Percevent, en tirant, à son tour, sa montre de son gousset, mais il est 9 heures 50..., monsieur le juge..., vous retardez, et un coup de téléphone à Rouen sera un coup raté... si l'assassin, toutefois, y est descendu...

— Vous m'effrayez, dit M. Marathon... courez vite... et, surtout, n'oubliez pas de mentionner la valise de cuir jaune dans la désignation, car, ajouta-t-il avec un air sous-entendu d'une excessive finesse, il doit y avoir, entre cette valise et la tête absente de la victime, une corrélation... une corrélation évidente... vous comprenez ?

— Je comprends...

— Permettez-moi, dit M. Pied, en arrêtant d'un geste le procureur, de compléter mes renseignements.

— Complétez, mais complétez vite... s'emporta, pour une fois, le placide M. Marathon.

Voici, dit M. Pied, où le cas se complique étrangement... où je ne comprends absolument rien... où nous ne comprenons absolument rien, corrigea-t-il, en désignant ses deux coadjuteurs..., et où, sauf votre respect, je ne sais pas si vous comprendrez grand'chose... L'assassin n'est pas parti seul !

— Un complice ! s'écrièrent les magistrats.

— Non, messieurs répondit, d'une façon niaise, le patron du *Matelot Saxon*... Il est parti... je n'ose pas vous dire et c'est pourtant l'exacte vérité... Mon personnel en fera foi, comme moi, et aussi M. Pierre, le gérant du buffet de la gare maritime... il est parti... Oh ! messieurs, je vous en prie, ne me prenez point pour un idiot, ni pour qu'elqu'un qui veut se moquer de vous... il est parti...

Il jeta un coup d'œil égaré vers le lit à bateau, sans rideaux, où gisait le corps de la jeune et murmura piteusement :

— IL EST PARTI AVEC LA VICTIME !

— Mais vous êtes fou ! s'exclama le procureur Percevent.

— J'ai toute ma raison, monsieur le procureur... Il est parti avec la victime... vivante, en chair et en os, comme vous et moi, mes bons messieurs... et dont voici le signalement exact, si vous le permettez...

Le juge Marathon perdit toute retenue.

Nous n'avons pas le temps de permettre !

Puis, se tournant vers le procureur :

— Le pauvre homme est toqué... Courez donc au téléphone, monsieur Percevent, sans quoi nous allons rater l'arrivée du rapide à Paris, après l'avoir ratée à Rouen...

...Et le procureur Percevent se précipita au dehors, pour lancer téléphoniquement le mandat d'amener, délivré par M. le juge Marathon, contre Properce, artiste mime, assassin présumé d'une présumée Madeleine Haubourg...

...Le juge d'instruction s'était retourné du côté d'un médecin légiste, plongé, depuis un instant, dans les plus absorbantes réflexions.

— Vous réfléchissez, docteur, interrogea-t-il avec bienveillance, et vous vous demandez probablement par quel bout prendre le sujet, dans l'autopsie que vous allez faire ?

— Je réfléchissais, naturellement, monsieur le juge, répondit le docteur Poussin, mais pas à l'autopsie du cadavre, dont je ne vois point d'ailleurs l'utilité immédiate, la mort étant évidente... et sa cause non moins évidente... le cou ayant été tranché avec un instrument...

— Tranchant ! c'est entendu, docteur, coupa M. Marathon.

— Je réfléchissais, poursuivit l'homme de science, au nom de la victime,... au nom que vous lui assignez, du moins, sur la révélation d'une simple lettre, trouvée dans la simple poche d'une simple robe...

— Madeleine Haubourg ?

— Oui, Madeleine Haubourg !... J'ai connu, à Rouen, un camarade qui s'appelait Haubourg, une sorte de détraqué, de sentimental... d'artiste, en un mot, qui n'avait de passion que pour son violoncelle, dont il jouait à ravir, entre parenthèses...

— C'est un instrument un peu triste, affirma M. Marathon... Moi, j'aime mieux le cor... Et ce Haubourg ?

— Ce Haubourg avait une sœur, une jeune fille très distinguée. Je ne sais pas si elle s'appelait Madeleine, par exemple, mais...

— Vous l'avez vue ?

— Oui.

— Eh bien ! fit le juge en désignant le cadavre.

— Eh bien ! s'ébahit le médecin, vous comprenez bien qu'il m'est impossible de la reconnaître — sans la tête !

Le juge se pinça le bout du nez et demanda :

— Vous connaissez l'adresse de votre Haubourg ?

— Non.

— Alors, dans ce cas, fit M. Marathon, subitement irrité, je me demande quel intérêt cela peut bien avoir, pour l'instruction !... A l'Amélie, sans adresse, qui envoie de Piccadilly une correspondance mystérieuse, nous n'allons pas, je suppose, ajouter un Haubourg de Rouen qui joue du violoncelle !... ah ! non !

Il se radoucit, vite ramené dans les bornes de la bienséance.

— Dites donc, docteur, l'important est d'aller au plus vite... Faites transporter le cadavre à la Morgue et autopsiez !

— Est-ce absolument nécessaire ? s'inquiéta le médecin.

— Absolument, répondit M. Marathon... Oui, je comprends, je comprends... vous n'avez plus la main, et ça vous embête ! Il n'y a jamais de crime à Dieppe... Mais, croyez-vous que moi-même, je ne l'ai pas perdue un peu, la main ? Voyez mon ardeur à l'instruction... Faites de même... L'important...

— C'est d'aller vite ! je le sais, monsieur le juge... aussi je vais m'y occuper.

Il salua et sortit.

Le juge, suivi de son greffier, descendit au rez-de chaussée et s'installa dans le fauteuil directorial du bureau de l'hôtel, afin de recueillir les premières dépositions du patron et de ses employés, alignés au long de la muraille, muets et passifs, semblant attendre un arrêt, pour leur propre compte. Le greffier avait descendu la valise, découverte dans la chambre, qui, selon les meilleures apparences, devait appartenir à la victime. Sur l'ordre impératif de M. Marathon, il l'ouvrit. La valise ne contenait qu'un nécessaire de toilette et quelques menus objets inutiles qui sont l'attirail ordinaire de toutes les femmes... plus une autre lettre aussi insigniante que la première, trouvée dans la poche de la jupe, également signée Amélie, mais portant en suscription : *Mlle Madeleine Haubourg, chez M. Maxime Haubourg, à Mont-aux-Malades, près Rouen.*

— Mont-aux-Malades ! Mont-aux-Malades ! en voilà un nom de pays ! rumina M. Marathon. Mais, saperjeu ! ça doit être le Haubourg à Poussin !... Enfin ! nous verrons après l'interrogatoire... un peu de méthode !... Properce... Haubourg... Haubourg... Properce ! il ne faut pas chasser deux lièvres à la fois.

Puis, ayant fixé ses lunettes, il souleva le rideau de jaconas de la fenêtre, à portée de sa main. Il constata que la foule, aussi dense, aussi compacte, était toujours confiée à la garde de l'unique sergent de ville et, renonçant tout à coup à commander un service d'ordre, il attaqua immédiatement l'interrogatoire en ces termes :

— Monsieur l'hôtelier, vous ignorez peut-être la gravité de votre situation et l'énormité de votre responsabilité. Veuillez, je vous prie, répondre à mes questions sans réticences et sans tergiversations, avec toute la clarté désirable qui est le signe distinctif d'une conscience pure.

Le malheureux M. Pied, troublé par un préambule aussi pompeux, pâlit, verdit, roula de gros yeux, de droite à gauche et de gauche à droite, tourna sept fois de suite sa langue dans sa bouche et finit par reconquérir son aplomb.

— Monsieur le juge, répondit-il, en s'avançant et en soumettant à M. Marathon un in-folio à couverture sale, voici mon registre des voyageurs qui est, en quelque sorte, le témoignage historique de ce que je vais vous raconter. Mais, avant tout, j'ai une prière à vous adresser...

— Adressez, monsieur, acquiesça le magistrat.

(*A suivre*)

UN ALMANACH AMUSANT

C'est celui que vient de publier *Le Journal Amusant*. Il contient, sous une aguichante couverture signée Maurice Pépin, les meilleurs contes ou fantaisies de Marcel Prévost, Maurice Donnay, Colette, Tristan Bernard, Roland Dorgelès, G. Courteline, illustrés par les maîtres du crayon : Forain, Préjelan, Gerbault, Léandre, Mirande, Huard, Rabier, etc., etc.

Des renseignement pratiques et fantaisistes : **Calendrier du Pêcheur, Calendrier du Chasseur, Taxes postales,** etc., ajoutent un intérêt de premier ordre à cette publication dont le succès est assuré,

L'Almanach est envoyé franco contre deux francs adressés au Directeur du *Journal Amusant*, 3, rue Rossini, Paris. Il est en vente dans toutes les librairies et les bibliothèques des gares.

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE
Et son supplément illustré

Paraissant le samedi

Sommaire du numéro du 20 Novembre 1920

Ludovic Naudeau, Diplomatie bolchevique : I. Lénine et Trotzky.

Enquête de « La Revue Hebdomadaire »

Anselme Laugel, les Vœux de nos provinces : VI. Le Régionalisme alsacien. — Alexandre Arnoux, T. S. F. (Nouvelle). — Lucien Fabre, Psyché (poème). — René Dumesnil, Huysmans et les derniers jours d'Igny. — Edmond Jaloux, la Fin d'un beau jour (VIII) (fin). — Charles de la Roncière, un Grand navigateur parisien : Bougainville (I).

Chroniques et Documents : Louis Latzarus : Les Mœurs et la Vie parisiennes. Georges Carpentier. Le Style du fait divers. François Mauriac : Le Théâtre. Les Bonaparte. — A. : Note sur le Salon d'automne. — Maurice Bex : Les Ballets suédois au théâtre des Champs-Elysées. — D. Strohl. L'éducation physique. Réflexions sur quelques actualités.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Paris, dép., col., Belgique et Luxembourg.	52 fr.	28 fr.	15 fr.
Etranger.....	60 fr.	32 fr.	17 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES

Les abonnés et lecteurs des *Annales* forment une grande famille où il est de tradition de s'entr'aider... Par une série de combinaisons fort ingénieuses, non pas illusoires mais réelles, le prix du journal est plusieurs fois remboursé. De telle sorte que la plus vivante, la plus brillante des revues littéraires arrive à ne rien coûter. Au sommaire de cette semaine, des noms éclatants : Louis Barthou, Robert de Flers, Paul Bourget, Conan Doyle, Gustave Le Bon, Henry Bidou, Yvonne Sarcey, Le Bonhomme, Chrysale, etc.

Partout, le numéro : 75 centimes.

« La Femme et l'Enfant »

Lire dans le N° 51 de *La Femme et l'Enfant* qui vient de paraître :

Les Fêtes de la « Victoire de l'Enfance », Docteur Jacques Bertillon. — Le Dieu Salaire, La Femme et l'Enfant. — Les Belles Fami les françaises. — Dors, petit Quinquin, Paul Coquemard. — La vie intellectuelle et morale : Le Billet de l'Oncle : La Bergère, Benjamin — Le Livre du Jour : Le Mythomane, Paul Bourget. — Le Théâtre : Les Ailes brisées, Gaston Rageot. — Le problème de la Natalité et les espérances de l'Allemagne, Georges Blondel. — Pages rustiques : Conserves et salaisons de porc, Michel Sylva. — Dans la « Famille » des Usines Renault, Henry Cossira. — Hygiène alimentaire : Comment et que faut-il manger ? Docteur Demelin. — Musique : Le petit Quinquin, Desrousseaux. — La Vie et les Livres, Paul Chauvin. — Le Coin des Mamans, Cornelie. — Nous apprenons l'Anglais (39e leçon), Jane Ayre. — Causerie de l'Avocat, Jacqueline Bertillon. — Revue de la mode, Jacqueline Fortier. — Economie ménagère et domestique : Bœuf ou cheval (suite). — Quelques Menus pratiques. — Dans la maison : Pour teindre chez soi les tissus. — La saine Coquetterie : Le Miroir. — Jeux de plein air et d'intérieur, Raquette. — Petite Correspondance, La Finette.

Abonnements : 24 francs par an.

Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VIe).

Envoi de spécimen gratuit sur demande.

LA NATURE

Sommaire du 13 novembre 1920

Les aveugles pourront-ils lire l'écriture ordinaire des livres et des journaux ? Peut-être, grâce à l'optophone du Dr Fournier d'Albe qui permet de transformer les images ordinaires en motifs musicaux caractéristiques, grâce aux propriétés spéciales du sélénium.

La plus grande difficulté à l'emploi de la tourbe est sa grande teneur en eau. On n'a guère cherché à la sécher que par la chaleur et la pression, tandis que si l'on tient compte de ses propriétés colloïdales, on peut en séparer l'eau sans grands frais. C'est la solution de ce problème qu'indique M. Vigneron dans *La Nature*.

La mort du roi de Grèce donne une actualité saisissante à l'étude de la situation d'Athènes moderne qui se développe entre l'Acropole et le Pirée. On admirera de belles photographies des principaux monuments récents de la capitale de l'hellénisme.

Le professeur Moureu examine, dans ce même numéro de *La Nature*, les travaux des laboratoires de chimie français qui ont abouti à la réalisation des gaz de combat pendant la guerre.

Enfin, on y trouve encore une étude biologique sur les Dynastes, énormes insectes gros comme des souris.

Dans le Supplément, description de nouveaux appareils de physique et de chimie, conseils pour l'utilisation des marrons d'Inde, recettes pratiques, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Maisons, villas, jardins, bois,
fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre
et 4, rue Coty, CAHORS.

CADORET
PARIS

SES BISCUITS
SES CHOCOLATS
SES CONFITURES
SA CONFISERIE

CADORET PARIS

USINES MODERNES POUR LA FABRICATION DE SPÉCIALITÉS ALIMENTAIRES - PARIS - ARCUEIL

EN VENTE PARTOUT

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

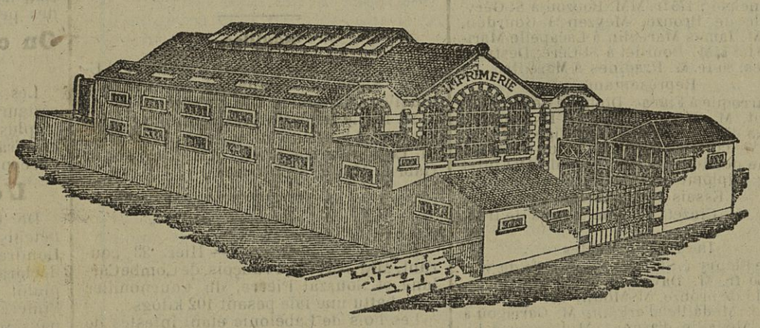

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

ARMES ET MUNITIONS
Coutellerie
Grand assortiment d'armes de tous systèmes
Seul dépositaire du fusil « **DARNE** »
Echanges et Réparations
Poudre, Plomb
GROS ET DÉTAIL
Prix spéciaux pour MM. les **Débitants**

E. BLANC, armurier
83, Boulevard Gambetta, 83
CAHORS.

Dépôt à Montcuq. S'adresser à **M. LACOMBE,** horloger.

VOIES URINAIRES Blennorragie, Filaments, Cystite, Prostatite, Rétrécissements, Pertes, Métrites, etc.
DÉSESPÉRÉS qui avez tout essayé, adressez-vous au *Laboratoire des Spécialités Urologiques*
22, Bd Sébastopol, PARIS, Service U. (*Notice gratis*)

Marché de La Villette

25 Novembre 1920

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	2.245	»	4,50	4,25	3,75
Taureaux.					
Veaux....	1.190	»	6,00	5,50	5,00
Moutons..	5.375	436	5,25	5,00	4,75
Porcs....	1.344	»	7,60	7,40	7,30

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs, mauvaise sur les moutons, facile sur les veaux et porcs.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*),
Le Gérant : A. COUESLANT.

RÉORGANISATION
AGRANDISSEMENTS
Approvisionnements complets

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL
97, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

RÉDUCTION DE PRIX SUR TOUS LES ARTICLES
LISEZ ET COMPAREZ

PHARMACIE SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉE POUR LA PRÉPARATION DES ORDONNANCES
Expédie dans tout le Département

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
REMPLACE L'HUILE DE FOIE DE MORUE

La Phosphiode Garnal constitue le dépuratif et le reconstituant le plus énergique et le plus agréable à prendre pour résister aux grands froids de l'hiver.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter la phtisie, les maladies de poitrine, les engorgements ganglionnaires, les rhumatismes.

C'est le grand remède des convalescents pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Le litre **12** fr.; le demi-litre **7** fr.

NUCLEOSERUM GARNAL
Spécifique des maladies de la nutrition et des affections pulmonaires

Le **NUCLEOSERUM GARNAL** est une nouvelle médication reconstituante, à base de **Nucléarsine,** qui agit en produisant une rénovation énergique, un rajeunissement des tissus. Il est indiqué dans tous les cas de débilité, de faiblesse générale, dans tous les cas où les malades épuisés par une affection quelconque, ont besoin d'un *reconstituant énergique.*

Le **NUCLEOSERUM GARNAL** est, par conséquent, indiqué plus particulièrement dans les affections suivantes :

TUBERCULOSE, BRONCHITES CHRONIQUES, PLEURÉSIES, ASTHME, EMPHYSÈME, ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, CONVALESCENCES

Prix du flacon : **10** francs.

*Dépôt spécial d'***Huile de Foie de Morue** *pure de provenance directe de Norvège*

Huile de Foie de Morue Moskeness des Pêcheries de Lofoden . . . *le litre* **16 francs.**
— — des Pharmacies, ambrée vierge — **10** —

DÉSIGNATION DES PRODUITS	125 gr. ou c³	Kilog. ou Litre
Acide borique, dose pour litre 0,25		7 »
Alcool camphré fort à 90°	5.50	35 »
Alun pulvérisé, 125 gr. 0,75		3.50
Alcali (ammoniaque)	0.75	3.50
Antipyrine, le cachet de 0,50 : 0,15.		
Aspirine id. 0,10.		
Benzine rectifiée	1.50	7.50
Bicarbonate de soude, le paquet 150 gr. 0,50 ; 300 gr. 0,75		1.50
Borate de soude pulvérisé	1.25	7.50
Bromure de potassium, 30 gr. 1,75		
Capsules médicinales :		
Créosote de hêtre, le cent 2,70		
id. le flacon 3,50		
Essence de térébenthine, le cent. 2,70, le flacon 3,50		
Goudron de Norvège, le cent. 1,75, le flacon 3,50		
Huile de ricin molle.		
Dose purgative en 4 capsules, 1 fr.		
id. 6 id. 1,25.		
id. 8 id. 1,50.		
Chlorate de potasse cristallisé pur	1 »	7 »
Cigarettes antiasthmatiques de belladone, le cent, 7,50.		
id. de datura, le cent, 7,50.		
Citrate de fer pur, les 10 gr. 0,80.		
Eau boriquée pure	0.40	1.25
Eau de chaux médicinale	0.20	1 »
Eau de fleurs d'oranger triple	0.50	2.50

DÉSIGNATION DES PRODUITS	125 gr. ou c³	Kilog. ou Litre
Eau oxygénée pure, 12 vol		6 »
Eau oxygénée commerciale	0.50	3.50
Eau de Cologne		20 »
125 gr. 3,50, 250 gr. 6 fr., 500 gr. 12 fr.		
Eau phéniquée 2 0/0		2.50
Eau sédative		1.50
Eau-de-vie camphrée	3.50	24 »
Elixir d'Hamamelis de Virginie, le flacon 6 fr.		20 »
Elixir parégorique, les 30 gr. 1 fr.		
Eau-de-vie allemande, la dose 1,25.		
Essence de térébenthine		12 »
Ether sulfurique	1.75	10.50
Eucalyptus (feuilles)	0.75	
Extrait de saturne	1.25	7.50
Extrait de quinquina, la dose 1 fr.		
Farine de lin		4.50
Farine de moutarde		6.50
Fleurs pectoraies	1.75	
Glycérine neutre à 30°	2 »	12.50
Glycérophosphate de chaux granulé	2.50	16 »
les 250 gr. 4 fr., les 500 gr. 8 fr.		
Huile de Cade vraie	8 »	15 »
Huile de ricin pure, les 30 gr. 0,30	1.50	10 »
Huile de foie de morue ambrée vierge		10 »
Huile de foie de morue des Pêcheries de Lofoden		16 »
Iodure de potassium, les 30 gr. 6 fr.		

DÉSIGNATION DES PRODUITS	125 gr. ou c³	Kilog. ou Litre
Kola granulé, 250 gr. 6,50, 500 gr. 13 fr.	3.50	25 »
Limonade purgative, codex, 2,50		2.50
Liqueur de Labarraque	2 »	
Magnésie calcinée légère		
Mouches de Milan, la douzaine 1.50.	1 »	5 »
Naphtaline en boules		
Sous-nitrate de bismuth, le gr. 0,15.	5 »	
Onguent mercuriel double	3 »	
id. populeum		
Pastilles Lichen, jujubes, réglisse, goudron, tolu, Vichy, Menthe, en boîtes, 0,50 et 1 fr.	1.50	10 »
Permanganate de potasse pur	7.50	
le paquet de 1 gr. 0,10, les cent paquets 9,50		
Phosphate tricalcique	2.50	
Pyramidon pur, le cachet 0,10.		
Quinquina rouge, la dose pour litre 1 fr.		
Rhubarbe de Chine pulv., les 30 gr. 2,50, le cachet de 1 gr. 0,10, la boîte comprimés 0,75.		
Salicylate de méthyle pur	7 50	
Séné (feuilles)	1.50	
Sirop antiscorbutique, le demi-litre.	5 »	10 »
id. iodotannique —	5 »	10 »
id. iodotannique phosphaté —	5 »	10 »
id. iodure de fer —	5 »	10 »
id. quinquina —	7 »	14 »
Sulfate de quinine, le gr. 0,75		

DÉSIGNATION DES PRODUITS	125 gr. ou c³	Kilog. ou Litre
Sulfate de magnésie, la dose purgative 0,10	0.50	3.50
Sulfate de soude pur, la dose purgative 0,10	0.50	3 »
Sulfate de soude vétérinaire		1.25
Tanin à l'éther	15 »	
Teinture d'arnica	4.50	
id. d'iode, codex	5.50	
id. benjoin	4.50	
Vaseline pure, boriquée, salolée, aristolée, gomenolée, mentholée, le tube 1,50	4.50	30 »
Vin iodotannique		8 »
Vin iodotannique phosphaté		8 »
Vin de coca		9 »
Vin de kola		9 »
Vin de quinquina		9 »

Il convient d'ajouter à ces prix les prix des récipients ; lorsque le produit ne peut être délivré dans un conditionnement en papier : boîte ou sac.

Nous facturons le prix des bouteilles 0,50 de 15 c³ à 250 c³ ; 0,75 de 250 à 1 litre ; — celui des pots 0,40 de 15 à 60, 0,75 de 60 à 250.

Ces prix sont établis au cours du jour, nous exposerons en vitrine les variations de prix que nous devrions faire subir au tarif, en raison des variations des cours du marché.

L'EPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement
TOULOUSE